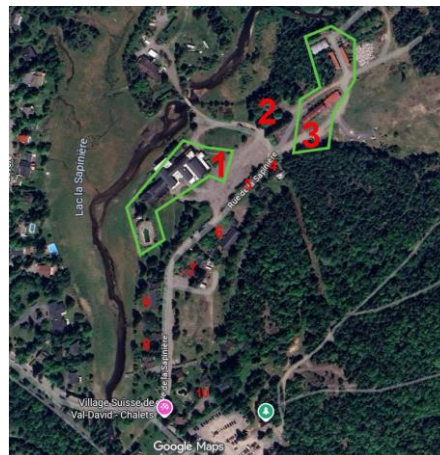


Municipalité de Val-David
 2579, rue de l'Église
 Val-David QC J0T 2N0

A l'attention de Gabriel Leblanc

(ci-après le « **Client** »)



Rapport sur la présence d'amiante dans des matériaux ciblés

Adresse du bâtiment (ci-après les « Bâtiments »)	1244, rue de La Sapinière , Val-David et les autres bâtiments du complexe.		
Date de visite	2026/03/13		
Cadre du mandat	Travaux		
Prélèvement fait par	Multitest	Technicien : Tommy Collin	
Rapport rédigé le	2026/03/31		
Numéro de dossier	AM26-7924		

Synthèse des résultats

Nous vous soumettons notre rapport d'échantillonnage en vertu du RSST (chapitre S-2.1, r. 13, art. 69.7 et 69.12) selon la méthode analytique 244 de l'IR SST. Il s'agit de déterminer s'il y a des fibres d'amiante dans les échantillons prélevés par Multitest.

Le présent rapport n'est pas une caractérisation d'amiante de l'ensemble du Bâtiment, mais bien un rapport d'échantillonnage visant des MSCA ciblés, selon la stratégie d'échantillonnage établie au préalable lors de la prise de rendez-vous téléphonique et ajustée au besoin lors du prélèvement. Tous les échantillons ont été analysés, excepté dans le cas où plus d'un échantillon ont été prélevés dans une même ZPSO; notre mandat consiste alors d'arrêter au premier résultat positif pour cette ZPSO.

Voici un résumé des résultats d'analyse :

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Bâtiment # 1 Hôtel / 1244, rue de la Sapinière					
Z3-1 à Z3-5	Crépi sur ciment	Hôtel agrandissement	RDC	Extérieur	Murs

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z6-1 à Z6-4	Crépi sur ciment	Remise 1	RDC	Extérieur	Murs
Bâtiment # 2 / 1080, rue de la Sapinière					
Z2-1 à Z2-9	Fini texturé sur ciment sur treillis	Bâtiment # 2	RDC	Extérieur	Mur
Bâtiment # 4 / 1275, rue de la Sapinière					
Z1-1 à Z1-9	Mortier de pierre	Bâtiment # 4	RDC	Extérieur	Murs
1	Panneau en fibrociment	Bâtiment # 4	RDC	Extérieur	Mur
Bâtiment # 5 / 1275, rue de la Sapinière					
Z4-1 à Z4-3	Crépi (blanc) sur treillis sur ciment	Bâtiment #5 (agrandissement 2)	RDC	Extérieur	Mur
1	Panneau en fibrociment (blanc)	Bâtiment # 5 (agrandissement 1)	RDC	Extérieur	Mur
Bâtiment #8 / 1176, rue de La Sapinière					
Z2-1 à Z2-9	Fini texturé sur ciment	Bâtiment #8 (agrandissement)	RDC	Extérieur	Murs
Bâtiment # 6 / 1225, rue de la Sapinière					
Z1-1 à Z1-9	Crépi sur béton	Bâtiment #6, agrandissement	RDC	Extérieur	Murs
Bâtiment #10 / 1201, rue de la Sapinière					
1	Panneau de fibrociment (blanc)	Agrandissement 2	RDC	Extérieur	Murs
6	Calfeutrant (gris et beige)	Bâtiment #10	RDC	Extérieur	Fenêtre

Tous les autres échantillons analysés ne contiennent pas d'amiante.

Table des matières

I. Mandat de Multitest	1
II. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST	1
III. Procédure d'échantillonnage	2
IV. Information sur le Bâtiment	2
V. Résultats d'analyses.....	5

Annexes

Annexe A	Relevé de prélèvement d'échantillons
Annexe B	Certificat d'analyse du laboratoire
Annexe C	Limitations
Annexe D	Notions de base et législation sur l'amiante
Annexe E	Références bibliographiques

I. Mandat de Multitest

Le mandat confié à Multitest a pour objet le prélèvement et l'analyse d'échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (« **MSCA** ») dans le Bâtiment en vertu des articles 69.7 et 69.12 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* selon la méthode analytique 244 de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (« **IRSST** »).

Ce rapport d'échantillonnage concerne uniquement les MSCA et les localisations ciblées par le Client. Il est important de noter que notre mandat n'est pas une caractérisation de l'ensemble des MSCA du Bâtiment, mais bien un rapport d'analyse d'échantillons prélevés à votre demande quant à un ou plusieurs MSCA faisant partie du Bâtiment.

Vous trouverez à l'annexe A un relevé de prélèvement et des photos illustrant les échantillons et à l'annexe B, le certificat du laboratoire déterminant la présence ou non d'amiante (type de fibre et pourcentage) dans les échantillons analysés.

Il est important de prendre connaissance des limitations contenues à l'annexe C.

L'annexe D porte sur les notions de base et les dispositions législatives pertinentes en matière d'amiante. Les références bibliographiques des guides, lois, règlements et autres documents similaires sont contenues à l'annexe E.

II. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST

Au Québec, l'article 3.23.0.1 du *Code de sécurité pour les travaux de construction* (« **CSTC** »), et l'article 69.2 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (« **RSST** ») stipulent que tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un matériau contenant de l'amiante (« **MCA** »).

Le nombre suffisant d'échantillons représentatifs permettant de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir dépend du type de matériau concerné.

Le *Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires - Gestion sécuritaire de l'amiante* (« **Guide amiante** ») rédigé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (« **CNESST** ») en mai 2013 s'inspire et réfère au document EPA 560/5.85-0.30b (« **Norme EPA** ») produit par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis.

De plus, selon l'article 69.3 du RSST, tout MSCA est présumé en contenir (pour voir une liste non-exhaustive de ces matériaux, consulter le Guide amiante), sous réserve d'une démonstration du contraire par l'un des moyens suivants :

- ✓ Une information documentaire vérifiable, telle une fiche technique ou une fiche signalétique qui établit la composition du matériau ou la date de son installation ;
- ✓ Un rapport d'échantillonnage comportant les résultats d'une analyse effectuée sur un nombre suffisant d'échantillons représentatifs pour permettre de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir.

En résumé, pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST requiert neuf (9) échantillons négatifs prélevés dans une même zone présentant des similitudes d'ouvrages (« **ZPSO** ») afin de pouvoir conclure que tout tel matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués en condition de désamiantage. Toutefois, la Norme EPA prévoit que pour des raisons

de coût ou de surfaces plus petites à échantillonner (par exemple une garde-robe) la quantité d'échantillon peut être réduite.

Dans le cas de matériaux manufacturés, comme des revêtements de sol souples (par exemple, des tuiles de vinyle), des panneaux acoustiques (plafond suspendu) ou des bardeaux de toiture, il est recommandé de prélever un échantillon de chaque modèle et de chaque marque en fonction de l'étendue du matériau.

Pour plus de détails, d'autres lectures sont recommandées telles que le *Guide de prévention amiante* produit par l'ASP construction en ce qui concerne la protection des travailleurs compte tenu du risque (faible, modéré ou élevé) associé aux travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante, aussi appelés travaux de désamiantage. En tout temps, lors de travaux, vous réferez au CSTC en vigueur.

III. Procédure d'échantillonnage

La procédure d'échantillonnage de Multitest est la suivante :

- ✓ Les prélèvements de matériaux mélangés sur place (comme des murs et des plafonds) sont faits au moyen d'un marteau et d'un ciseau à froid.
- ✓ Les prélèvements de matériaux manufacturés sont faits au moyen d'un couteau à lame rétractable (type Exacto).
- ✓ Ces équipements sont nettoyés à l'aide de lingettes humides entre chaque échantillon.
- ✓ Les échantillons sont placés et identifiés individuellement dans un sac en plastique (type Ziploc).
- ✓ Les percements sont refermés à l'aide de ruban adhésif sur lequel est noté l'identification de l'échantillon.
- ✓ Lors de l'échantillonnage, le personnel préleveur de Multitest porte un demi-masque respiratoire avec filtre HEPA (P100), un survêtement intégral jetable, des lunettes, des chaussures de sécurité, des gants de travail et, au besoin, un casque de sécurité.
- ✓ Le nettoyage des surfaces affectées par l'échantillonnage se fait à l'aide de lingettes humides.
- ✓ Le Client est responsable de faire les réparations nécessaires afin de remettre en état la surface échantillonnée dans les meilleurs délais.

IV. Information sur le Bâtiment

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au Bâtiment le jour de la visite.

Lors de la visite de site le 20 janvier 2026, nous avons pu dresser une liste de MSCA extérieurs pour chacun des Bâtiments. Le Client a porté à notre attention que **tous les Bâtiments devront être démolis**.

Voir dans le tableau ci-dessous les informations disponibles :

Numéro	Adresse	Date de construction	#étage	Particularité
1	Hôtel, 1244 rue de la Sapinière, Val-David	1936	3	
2	Maison, 1080 rue de la Sapinière, Val-David	1968	2	Toiture endommagée
3+11	Grange/garage	Inconnue	2	La cheminée est sur le point de s'effondrée (semble ne pas être sécuritaire pour le prélèvement)
4	Cabanon/bâtisse, 1275 rue de la Sapinière, Val-David	Inconnue	2	
5	Maison, 1275 rue de la Sapinière, Val-David	Inconnue	3	

Numéro	Adresse	Date de construction	#étage	Particularité
6	Motel et remise (chalet et bâtisse) 1225 rue de la Sapinière, Val-David	1936	2	
7*	Motel/chalet, 1215 rue de la Sapinière, Val-David	1963	2	Bâtisse s'est effondrée durant l'hiver, mis en tas le 20/01
8	Maison/chalet, 1176 rue de la Sapinière, Val-David	1935	2	
9	Motel/chalet, 1170 rue de la Sapinière, Val-David	1935	3	Arbre tombé sur la maison/véranda ; ne semble pas être sécuritaire
10	Maison, 1201 rue de la Sapinière, Val-David	1937	2	Véranda semble instable
12	Cabanons	Inconnue	1	Un des cabanons éventrée

*Le bâtiment #7 s'est effondré selon le client durant l'hiver et a été mis en tas le 20 janvier 2026. Le tas sera caractérisé dans un éventuel prochain mandat.

La majorité des portes et des fenêtres étaient barricadées au moment des visites. Seulement les calfeutnants accessibles ont été prélevés.

Date de visite pour les prélèvements en extérieur	Bâtiment	Photo Façade
10 mars 2026	Bâtiment # 1: Hôtel	
	Bâtiment # 3 et 11 : Grange/garage	
12 mars 2026	Bâtiment # 2 : Maison	
	Bâtiment #4 : Cabanon/bâtisse	

Date de visite pour les prélèvements en extérieur	Bâtiment	Photo Façade
	Bâtiment # 5 : Maison, 1275 rue de la Sapinière, Val-David	
13 mars 2026	Bâtiment# 6 : Chalet et remise	 
	Bâtiment# 8 : Maison/chalet	
16 mars 2026	Bâtiment# 9 : Motel/chalet	
	Bâtiment# 10 : Maison	
	Bâtiment # 12 : Cabanons	 

Pour ce dossier, les prélèvements ont été réalisés uniquement à l'extérieur des Bâtiments. La Municipalité a barricadé ces bâtiments et ils ne seront pas accessibles durant la caractérisation, d'où les tests à l'extérieur seulement.

Description sommaire des travaux	Localisation
• Démolition complète des bâtiments	Tous

V. Résultats d'analyses

Veillez noter que peu importe le type et le pourcentage d'amiante mentionnés dans le certificat d'analyse du laboratoire, le cas échéant, lorsque la présence de fibres d'amiante est détectée, la quantité d'amiante est supérieure à la norme québécoise mentionnée ci-dessus (0,1 %), ce qui confirme que le matériau d'où provient l'échantillon contient de l'amiante.

Voir les tableaux ci-dessous pour un résumé des résultats d'analyse confirmant si les échantillons analysés contiennent ou non de l'amiante. Pour plus de détails, notamment quant au type et au pourcentage d'amiante contenus dans les échantillons, **voir le certificat d'analyse du laboratoire ci-joint** (annexe B).

Les tableaux ci-dessous sont listés selon l'ordre des visites réalisées.

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
Bâtiment # 1 Hôtel, 1244 rue de la Sapinière					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z3-1 à Z3-5	Crépi sur ciment	Hôtel agrandissement	RDC	Extérieur	Murs
Z6-1 à Z6-4	Crépi sur ciment	Remise 1	RDC	Extérieur	Murs

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment # 1 Hôtel, 1244 rue de la Sapinière					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-9	Mortier de pierre naturelle	Hôtel (agrandissement/original)	RDC	Extérieur	Murs
Z2-1 à Z2-9	Mortier de pierre naturelle	Hôtel original	RDC	Extérieur	Murs
Z4-1 à Z4-9	Crépi sur béton	Hôtel (agrandissement/original)	RDC	Extérieur	Murs
Z5-1 à Z5-6	Mortier de pierre naturelle	Remise 2*	RDC	Extérieur	Murs
1	Bardeau d'asphalte (noir et rouge)	Remise 1	Toit	Extérieur	Toiture
2	Bardeau d'asphalte (noir)	Remise 1	Toit	Extérieur	Toiture
3	Bardeau d'asphalte (noir)	Hôtel agrandissement	Toit	Extérieur	Toiture de l'avancée
4	Bardeau d'asphalte (noir)	Hôtel original	Toit	Extérieur	Toiture
5	Calfeutrant (gris)	Hôtel agrandissement	RDC	Extérieur	Fenêtre / façade avant
6	Calfeutrant (gris foncé)	Hôtel original	RDC	Extérieur	Porte / façade avant

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
7	Calfeutrant (gris)	Hôtel agrandissement	RDC	Extérieur	Fenêtre
8	Bardeau d'asphalte (noir)	Remise 2*	RDC	Extérieur	Toiture

**Une partie des murs de fondation de la remise 2 s'est effondrée*

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment # 3 Grange/garage					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-3	Mortier de pierre	Bâtiment #3 (Garage)	RDC	Extérieur	Mur
Z2-1*	Mortier de brique	Bâtiment #3 (Garage)	RDC	Extérieur	Mur cheminée
1	Bardeau d'asphalte (brun et noir)	Bâtiment #3 (Garage)	Toit	Extérieur	Toiture
2	Bardeau d'asphalte (brun et rouge)	Bâtiment #3 (Garage)	Toit	Extérieur	Toiture

*Un seul échantillon prélevé (cheminée sur le point de s'effondrer)

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
Bâtiment # 2 1080 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z2-1 à Z2-9	Fini texturé sur ciment sur treillis	Bâtiment # 2	RDC	Extérieur	Mur

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment # 2 1080 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-9	Crépi sur béton	Bâtiment # 2	RDC	Extérieur	Mur
Z3-1 à Z3-3	Mortier de briques	Bâtiment # 2	RDC	Extérieur	Mur cheminée
1	Bardeau d'asphalte (noir)	Bâtiment # 2	RDC	Extérieur	Toiture

Matériaux non soumis à l'analyse					
Bâtiment # 2 1080 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z4-1*	Vermiculite	Bâtiment # 2	RDC	Balcon	Sur le plancher (en vrac)

*Quantité insuffisante pour procéder à une analyse (accès limité).

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
Bâtiment # 4 1275 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-9	Mortier de pierre	Bâtiment # 4	RDC	Extérieur	Murs
1	Panneau en fibrociment	Bâtiment # 4	RDC	Extérieur	Mur

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment # 4 1275 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
2	Bardeau d'asphalte (noir)	Bâtiment # 4	Toit	Extérieur	Toiture

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
Bâtiment # 5 1275 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z4-1 à Z4-3	Crépi (blanc) sur treillis sur ciment	Bâtiment #5 (agrandissement 2)	RDC	Extérieur	Mur
1	Panneau en fibrociment (blanc)	Bâtiment # 5 (agrandissement 1)	RDC	Extérieur	Mur

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment # 5 1275 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-6	Crépi sur béton	Bâtiment # 5 (agrandissement 1)	RDC	Extérieur	Murs
Z2-1 à Z2-3	Mortier de pierre naturelle	Bâtiment # 5 (agrandissement 1)	RDC	Extérieur	Mur (cheminée)
Z3-1 à Z3-3	Mortier de pierre naturelle	Bâtiment #5 (agrandissement 2)	RDC	Extérieur	Murs (fondations)
2	Bardeau d'asphalte (noir)	Bâtiment # 5 (partie originale)	Toit	Extérieur	Toiture

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
Bâtiment #8 1176 boulevard de La Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z2-1 à Z2-9	Fini texturé sur ciment	Bâtiment #8 (agrandissement)	RDC	Extérieur	Murs

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment #8 1176 boulevard de La Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-9	Mortier de pierre naturelle	Bâtiment #8 (Cheminée)	RDC	Extérieur	Murs
1	Bardeau d'asphalte (noir)	Bâtiment #8	Toit	Extérieur	Toiture

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
Bâtiment # 6 1225 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-9	Crépi sur béton	Bâtiment #6, agrandissement	RDC	Extérieur	Murs

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment # 6 1225 rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z2-1 à Z2-9	Mortier de pierre naturelle	Bâtiment #6, agrandissement	RDC	Extérieur	Murs
Z3-1 à Z3-3	Crépi sur mortier de blocs	Remise	RDC	Extérieur	Murs
1	Bardeau d'asphalte (noir)	Bâtiment #6	Toit	Extérieur	Toiture
2	Bardeau d'asphalte (noir)	Remise	Toit	Extérieur	Toiture

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment # 6 1225 rue de la Sapinière, Val-David					
3	Bardeau d'asphalte (noir)	Agrandissement	Toit	Extérieur	Toiture

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment #9 1170, rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-9	Mortier de pierre naturelle	Bâtiment # 9	RDC	Extérieur	Murs de fondation
Z2-1 à Z2-3	Crépi sur béton	Bâtiment # 9	RDC	Extérieur	Murs de fondation
1	Bardeau d'asphalte (noir)	Bâtiment # 9	Toit	Extérieur	Toiture

Matériaux prélevés contenant de l'amiante					
Bâtiment #10 1201, rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
1	Panneau de fibrociment (blanc)	Agrandissement 2	RDC	Extérieur	Murs
6	Calfeutrant (gris et beige)	Bâtiment #10	RDC	Extérieur	Fenêtre

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment #10 1201, rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-3	Crépis sur béton	Bâtiment #10	RDC	Extérieur	Murs
Z2-1 à Z2-6	Mortier de blocs	Agrandissement 1	RDC	Extérieur	Murs
Z3-1 à Z3-3	Crépi sur mortier de pierre naturelle	Bâtiment #10	RDC	Extérieur	Murs
2	Bardeau d'asphalte (noir)	Véranda	Toit	Extérieur	Toiture
3	Bardeau d'asphalte (noir)	Bâtiment #10	Toit	Extérieur	Toiture
4	Calfeutrant (blanc)	Bâtiment #10	RDC	Extérieur	Fenêtre
5	Calfeutrant (blanc)	Bâtiment #10	RDC	Extérieur	Fenêtre

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante					
Bâtiment #12 (Cabanons), rue de la Sapinière, Val-David					
# Éch	Description	Bâtiment	Étage	Pièce	Localisation
Z1-1 à Z1-4	Mortier de blocs	Cabanon 1	RDC	Extérieur	Mur
Z2-1 à Z2-3	Mortier de blocs	Cabanon 2	RDC	Extérieur	Mur
1	Bardeau d'asphalte (noir)	Cabanon 2	RDC	Extérieur	Toiture

Tel que mentionné ci-dessus et tel que discuté lors de l'annonce des résultats d'analyse, nous vous rappelons que pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, **la CNESST exige neuf échantillons négatifs** prélevés dans une même ZPSO **afin de pouvoir conclure** que tout tel matériau ne contient pas

d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués selon les mesures prévus au CSTC.

Pour toutes les ZPSO moins de 9 échantillons, étant donné les petites surfaces couvertes par ces matériaux, nous estimons que le nombre d'échantillon analysé est **suffisant pour conclure à l'absence d'amiante pour ces ZPSO.**

Pour l'analyse de matériaux manufacturés, en supposant que la répartition des prélèvements respecte les recommandations du Guide amiante, il est important de rappeler que les résultats ne **sont valables que pour les matériaux manufacturés du même modèle et de la même marque** que ceux analysés.

Pour votre information, aucune loi ne rend obligatoire l'enlèvement systématique d'un MCA sauf dans le cas d'une démolition; des précautions doivent être prises si des travaux émettant de la poussière impliquant ce matériau sont effectués. Vous réferez aux articles pertinents du CSTC en vigueur.

Par mesure de prudence, nous vous suggérons de considérer contenant de l'amiante tous les MSCA autres que ceux visés au présent mandat, **en particulier tous les MSCA intérieurs**, à défaut d'avoir une preuve documentaire vérifiable ou des résultats d'analyses prouvant le contraire. Cela signifie aussi que **pour la démolition des bâtiments #3, #9 et #12, les conditions de travaux en présence d'amiante s'appliqueraient aussi même avec les résultats des MSCA extérieur négatif.**

Si vous prévoyez faire des travaux de désamiantage, confiez le retrait de tout MSCA et MCA à des spécialistes formés et reconnus à cet égard puisque la réglementation québécoise exige différentes mesures de protection en fonction des travaux à effectuer et qu'un travail mal fait est susceptible de contaminer le Bâtiment, en tout ou en partie.

Multitest ne fait pas de travaux de désamiantage, mais nous pouvons vérifier pour vous la qualité de l'air **après** l'exécution de tels travaux pour s'assurer que la qualité de l'air respecte les normes applicables en matière d'amiante. Si vous décidez de procéder à de tels travaux, **nous pourrons, si vous le désirez, vous recommander quelques entreprises spécialisées dans ce domaine.**

Les échantillons prélevés seront détruits par le laboratoire deux mois suivant la date du certificat d'analyse, à moins d'avis écrit (lettre ou courriel) contraire de votre part.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant le présent mandat.

Sincères salutations,

Rédigé par :



Sabrina Metahni, Ph. D.
Chargée de projet

Révisé par :

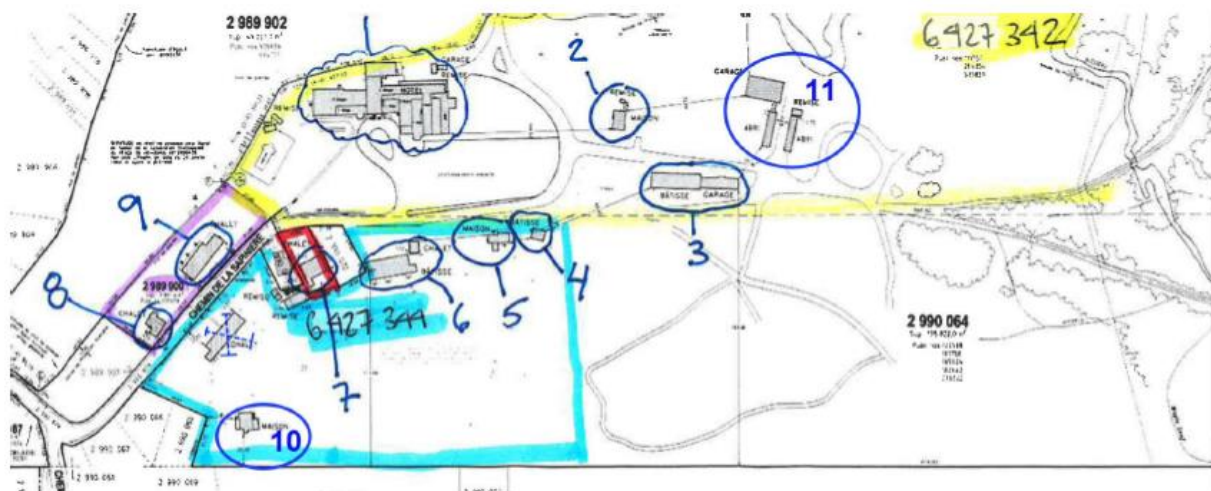


Krystel Segura, M. Sc.
Vice-Présidente

Annexe A

Rapport de prélèvement

Légende pour les matériaux mélangés sur place		
Identification des échantillons	Localisation des échantillons	
ZX-X		Prélèvement au mur
		Prélèvement au plafond
Légende pour les matériaux manufacturés		
Identification des échantillons	Localisation des échantillons	
X		Voir le tableau V. Résultats et Conclusion pour les précisions de localisation
Le plan n'est pas à l'échelle et les localisations sont approximatives.		



10 bâtiments principaux et les bâtiments accessoires. Une partie du # 11 a été retiré par les anciens propriétaires du site.

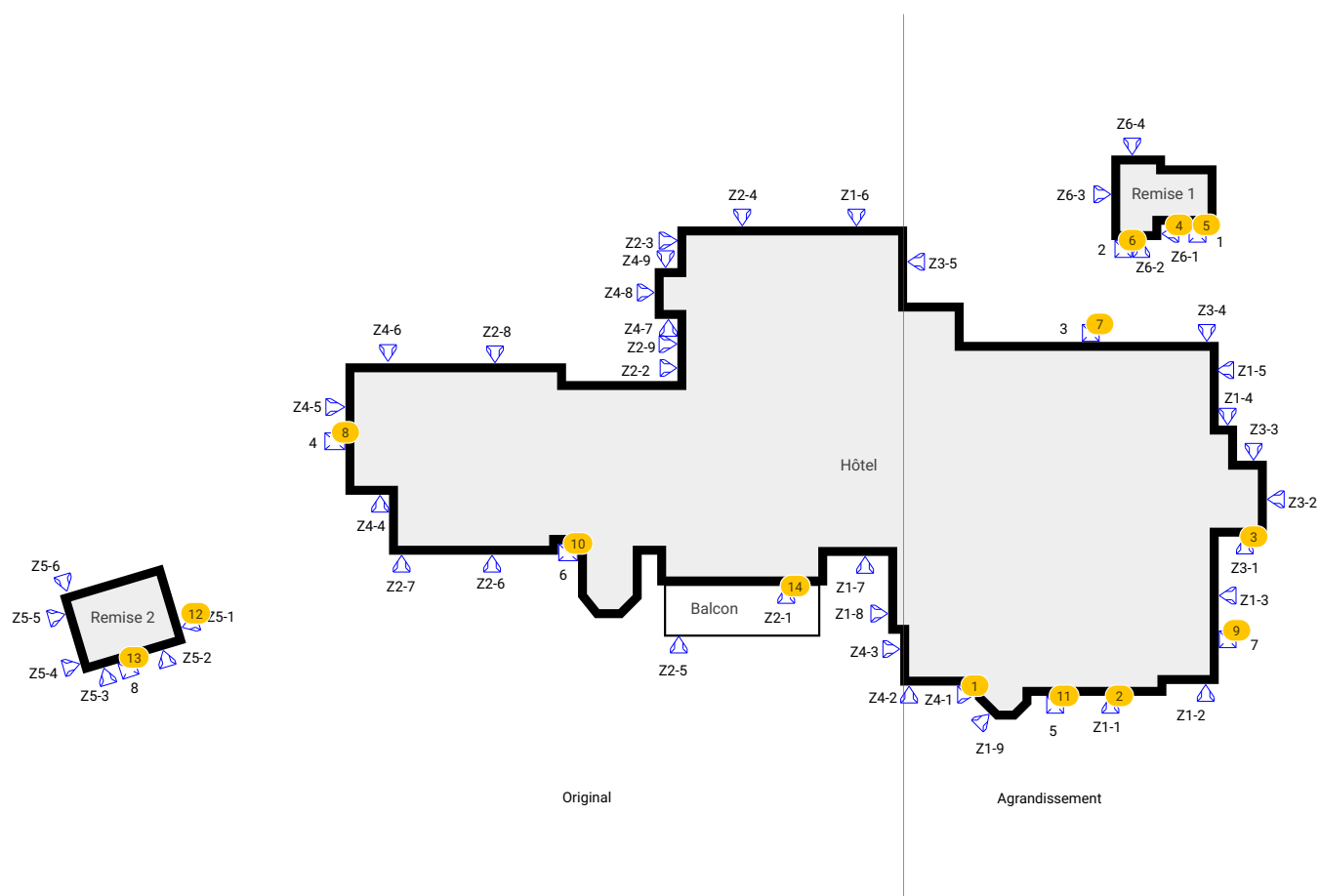
Plan général de localisation des bâtiments fournit par le Client :

AM26-7924_rev_Hotel_1

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

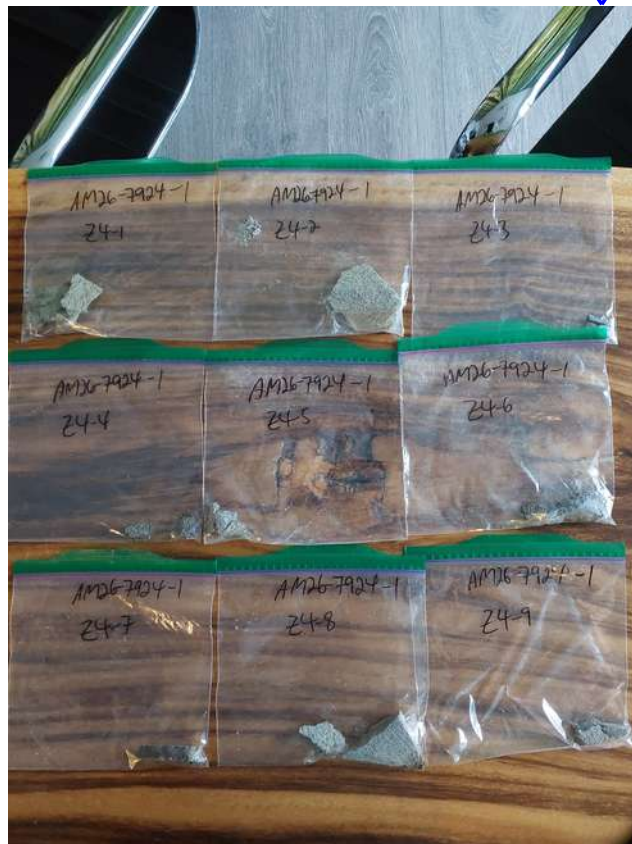
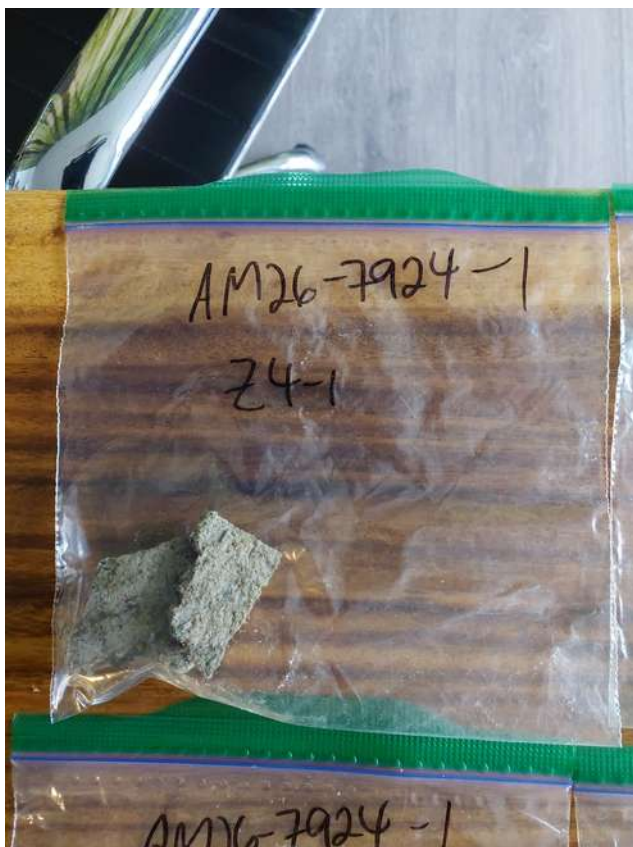
CRÉÉ LE
10 mars 2026

Étages 1	Pièces 3	Salle de bains 0
-------------	-------------	---------------------



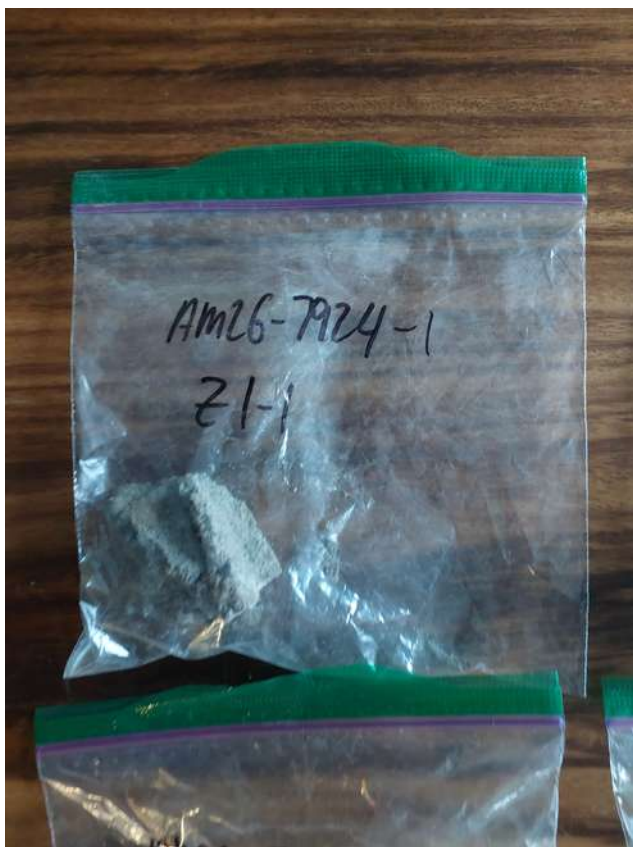
1 MUR - FLOTTANT

Photos



2 MUR - FLOTTANT

Photos



3 MUR - FLOTTANT

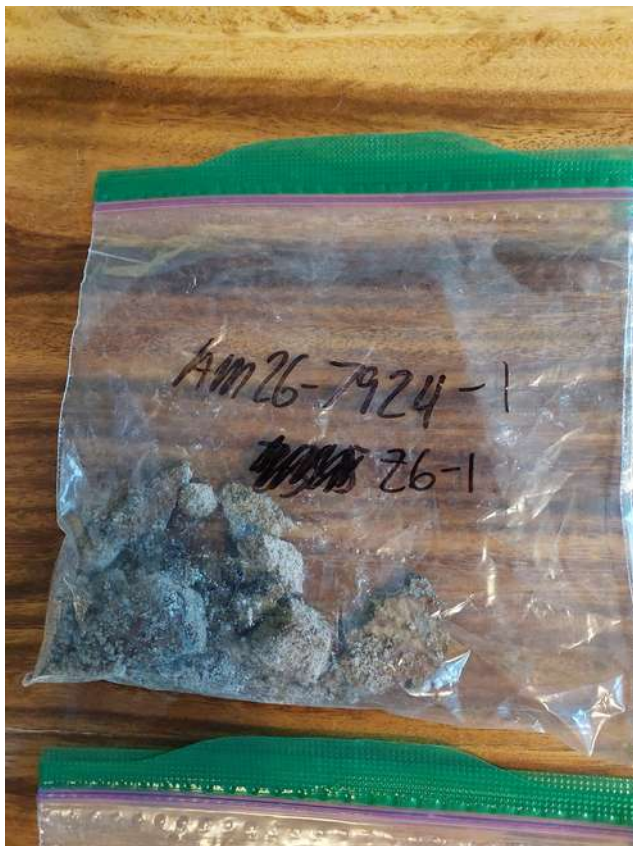


Photos



4 MUR - FLOTTANT

Photos



5 USINÉ

Photos



6 USINÉ

Photos



7 USINÉ

Photos



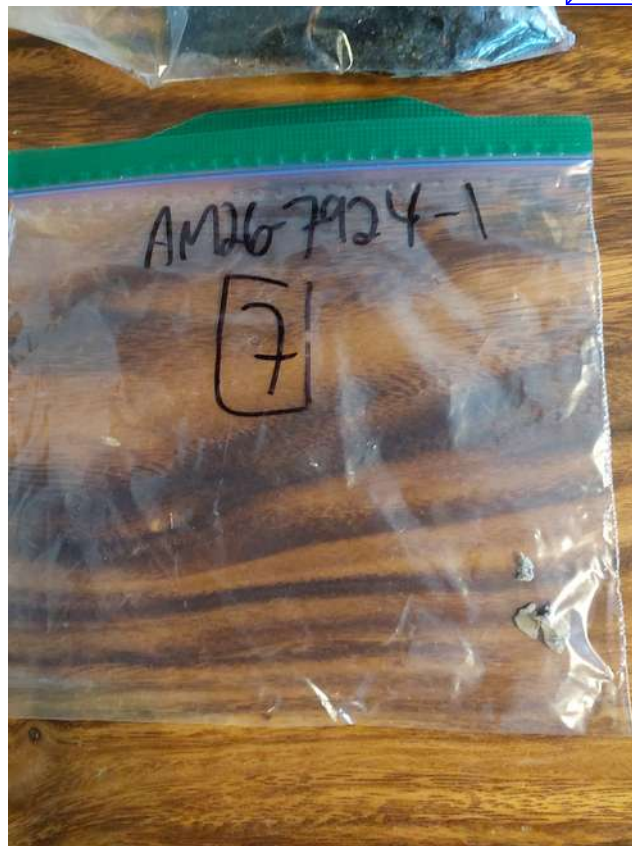
8 USINÉ

Photos



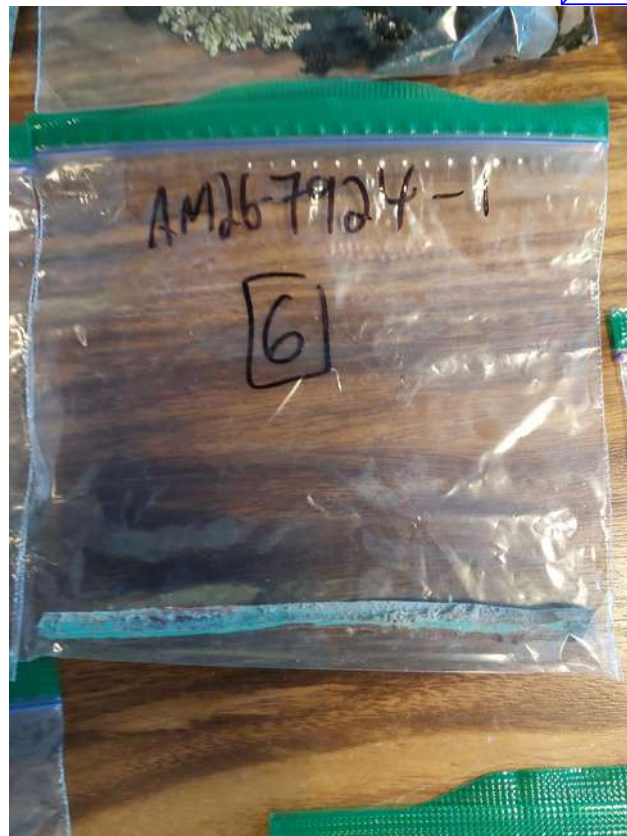
9 USINÉ

Photos



10 USINÉ

Photos



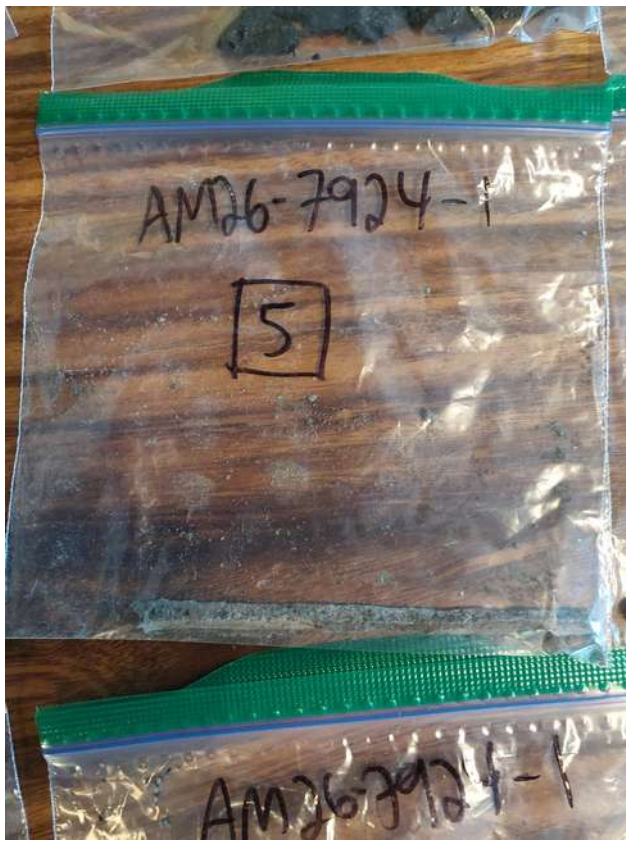
11 USINÉ

Photos



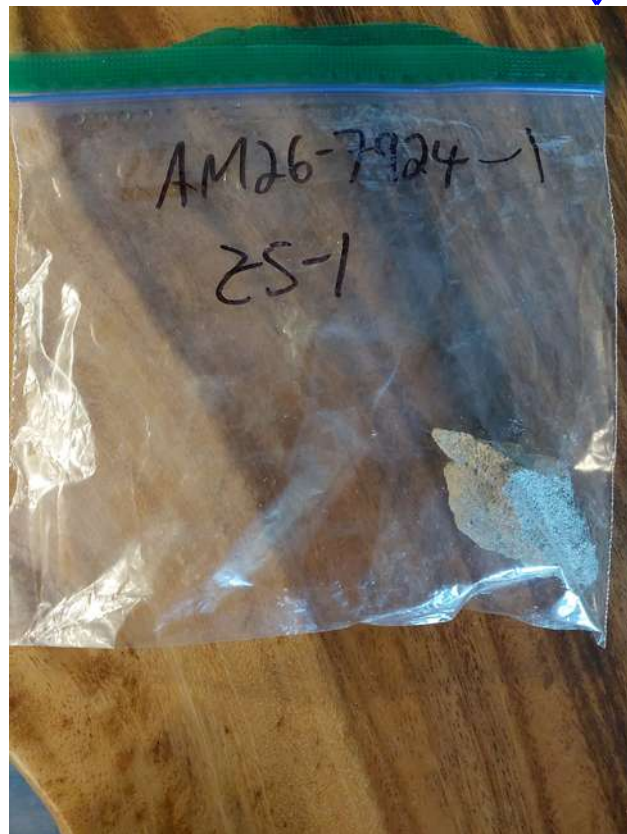
11 USINÉ

Photos



12 MUR - FLOTTANT

Photos



13 USINÉ

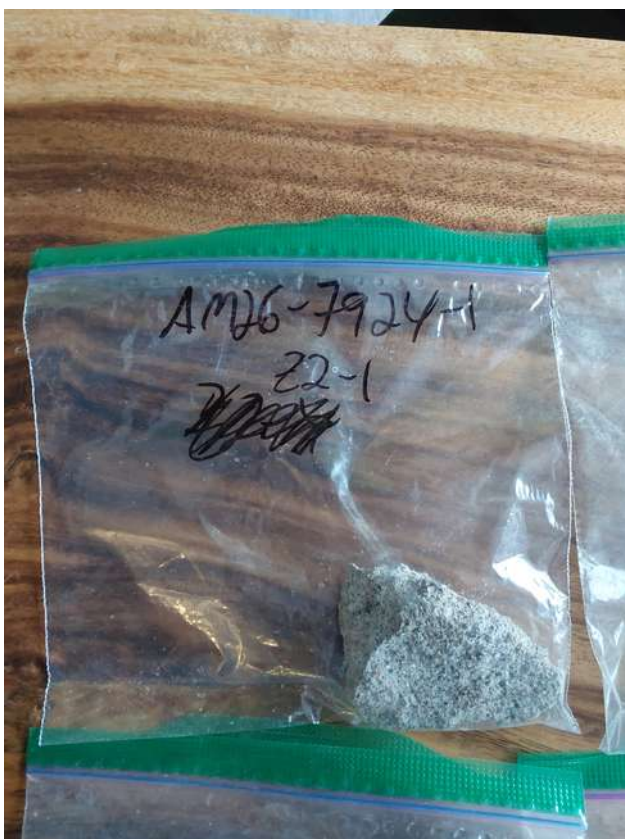
Photos



14 MUR - FLOTTANT



Photos

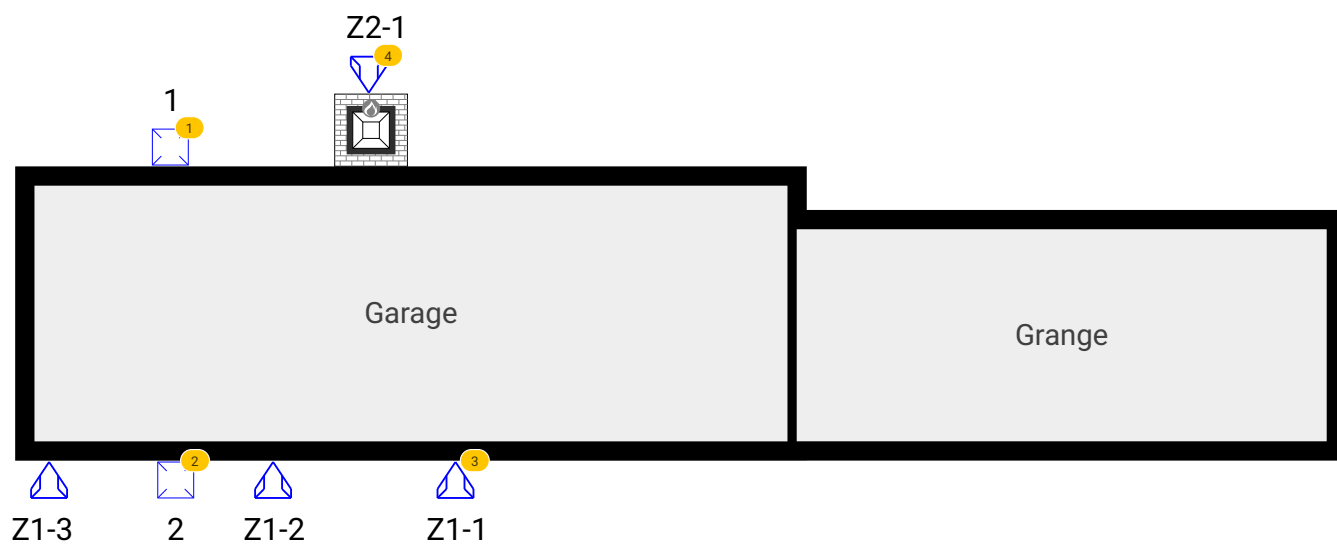


AM26-7924_Grange_3

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
10 mars 2026

Étages 1



▼ Extérieur

1 USINÉ

Photos



2 USINÉ

Photos



3 MUR - FLOTTANT

Photos



▼ Extérieur

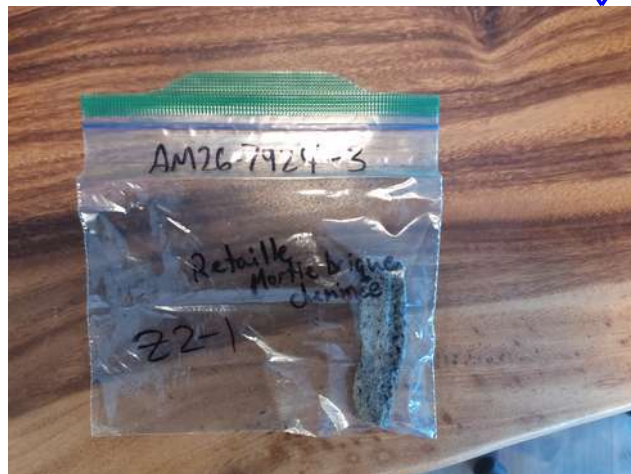
3 MUR - FLOTTANT

Photos



4 MUR - FLOTTANT

Photos

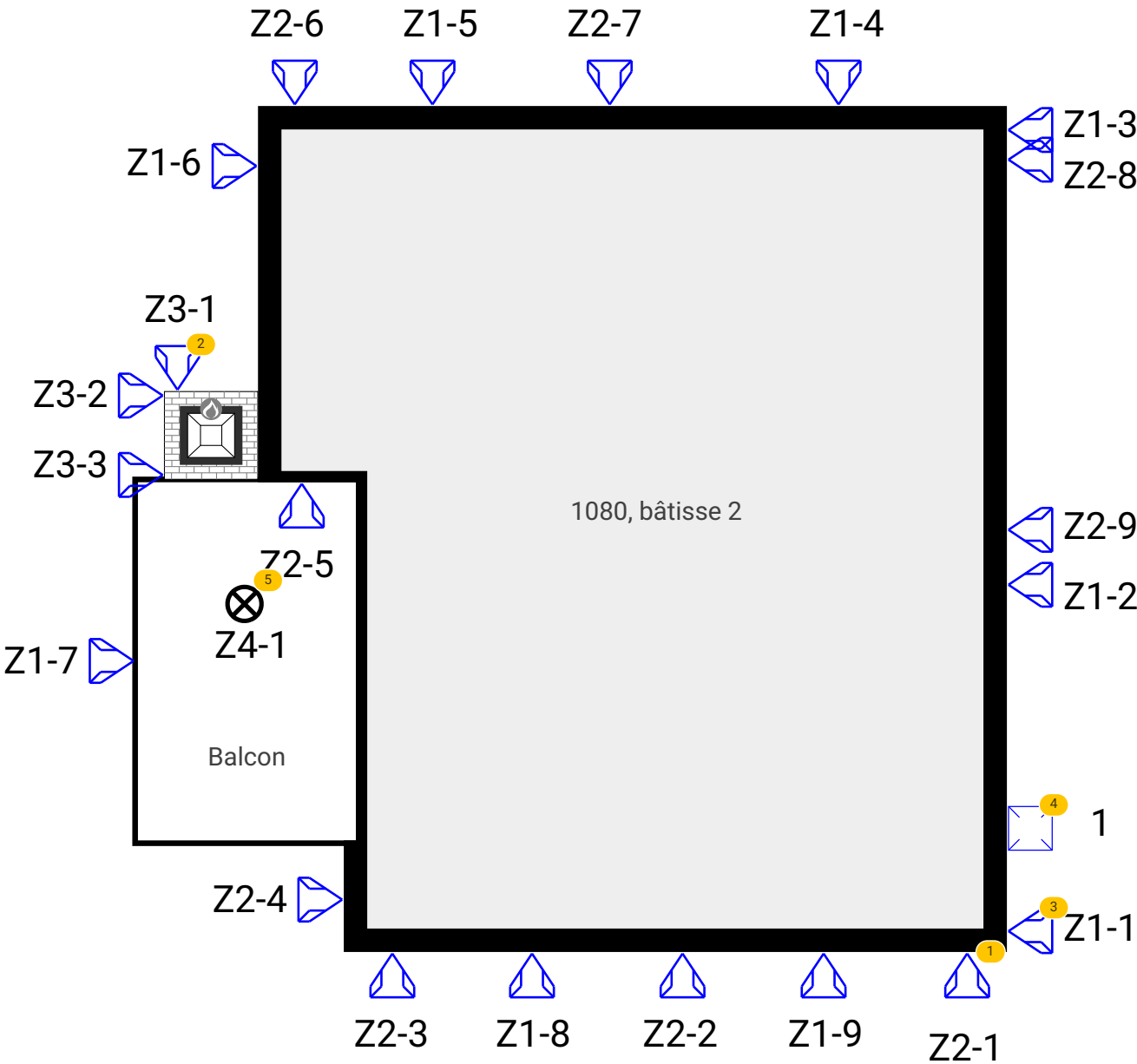


AM26-7924_bâtisse_2

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
12 mars 2026

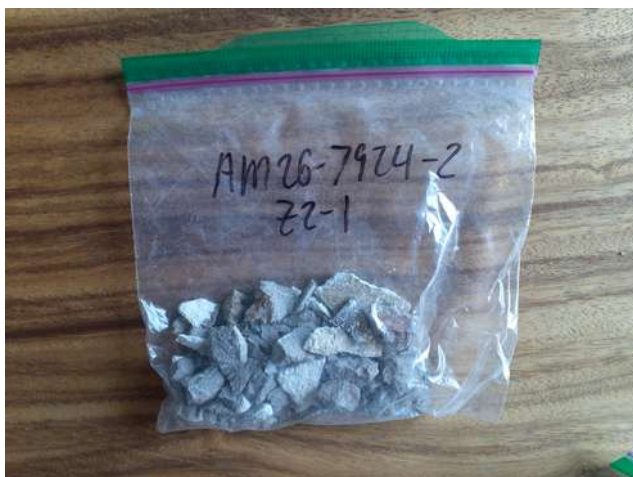
Étages 1



1 MUR - FLOTTANT



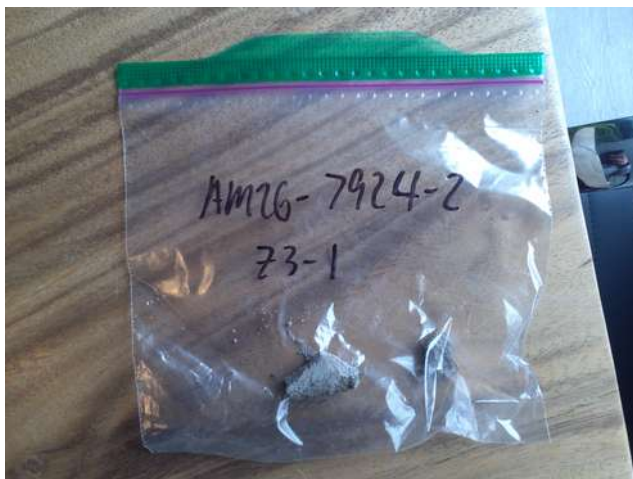
Photos



2 MUR - FLOTTANT



Photos



2 MUR - FLOTTANT

Photos



3 MUR - FLOTTANT

Photos



▼ Extérieur

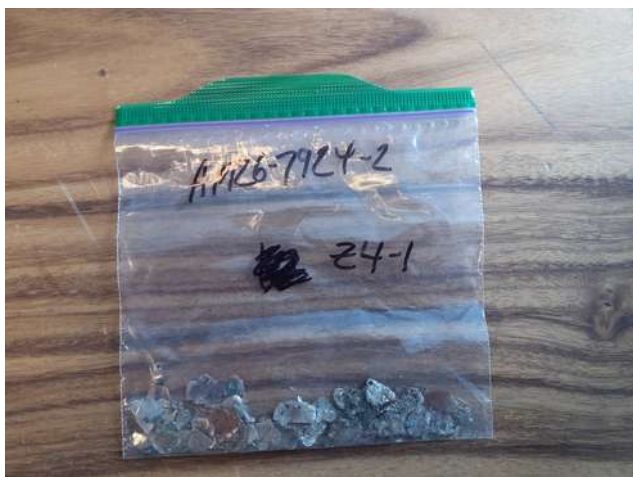
4 USINÉ

Photos



5 ÉCHANTILLON

Photos

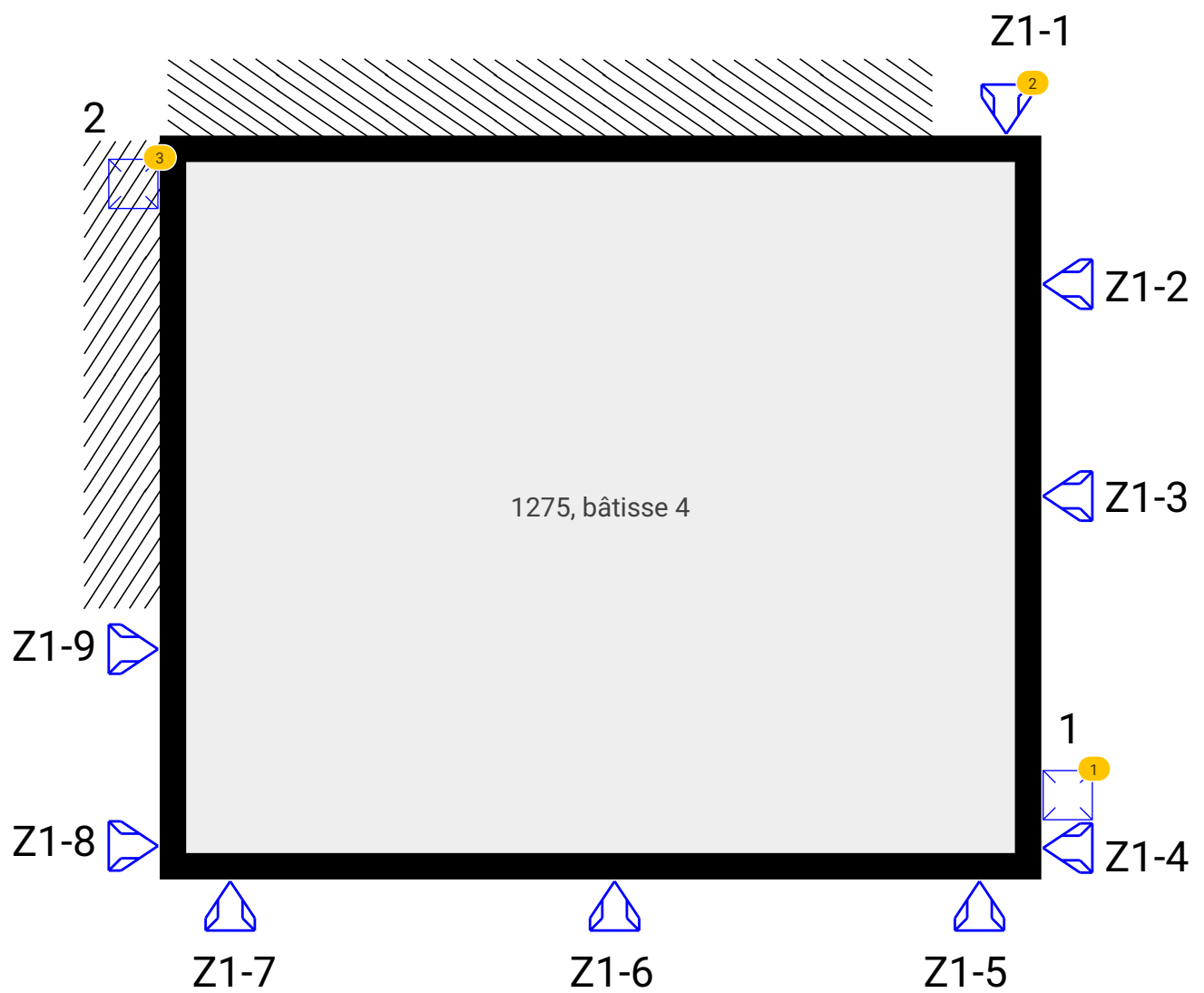


AM26-7924_bâtisse_4

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
12 mars 2026

Étages 1



▼ Rez-de-chaussée

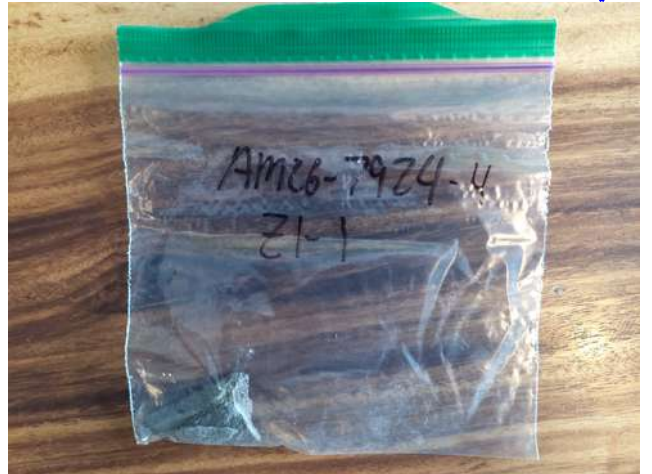
1 USINÉ

Photos



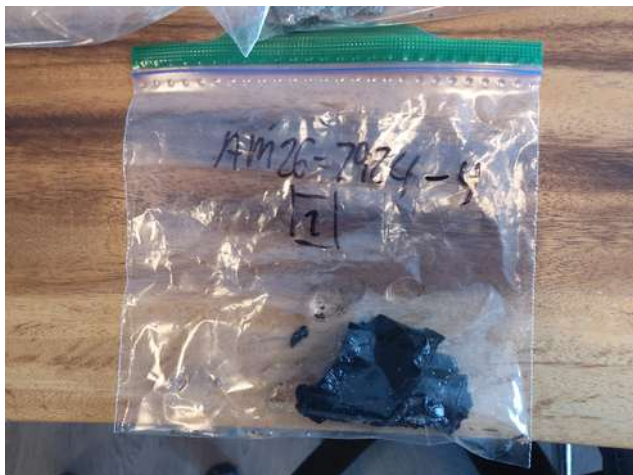
2 MUR - FLOTTANT

Photos



3 USINÉ

Photos

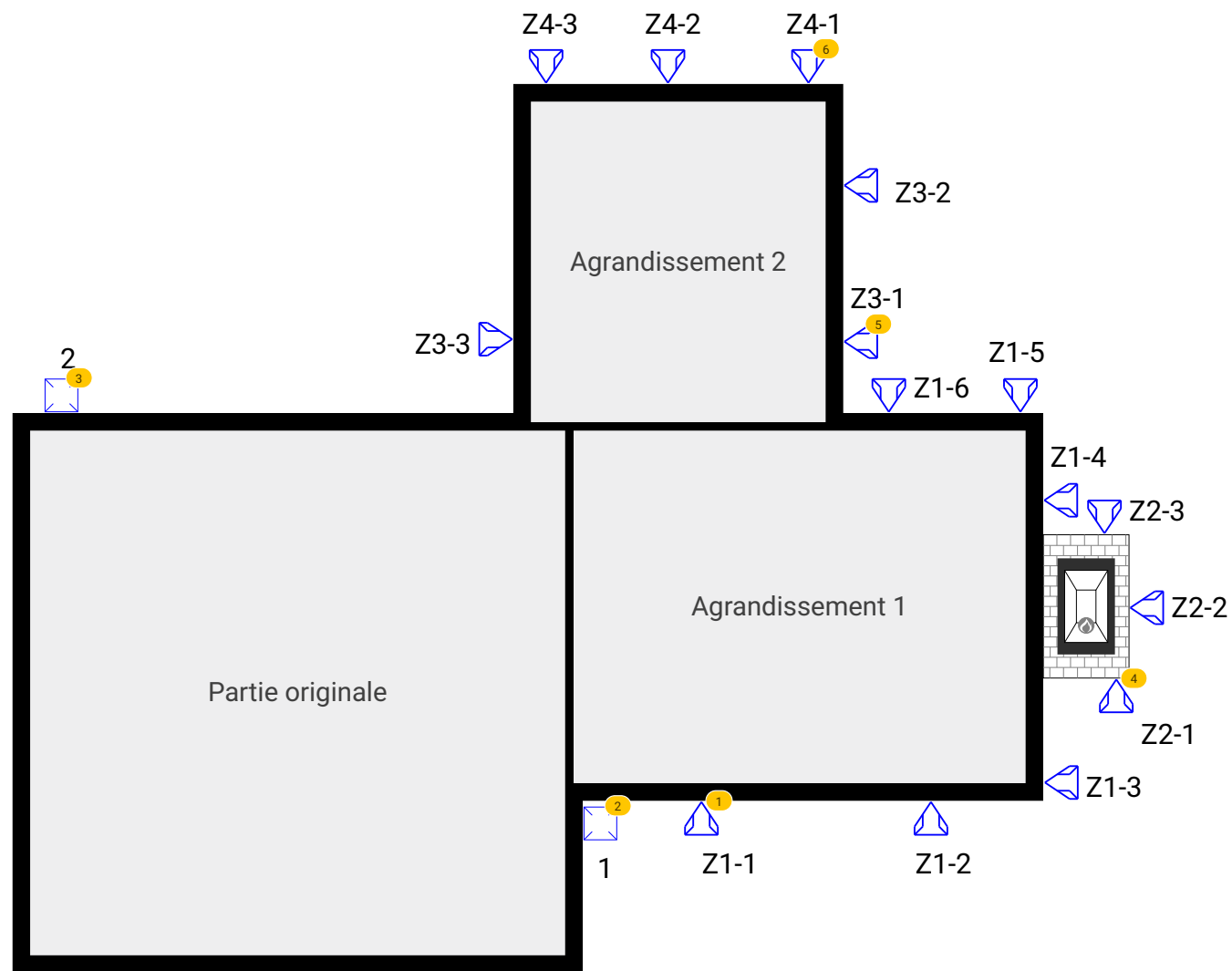


AM26-7924_bâtisse_5

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
12 mars 2026

Étages 1

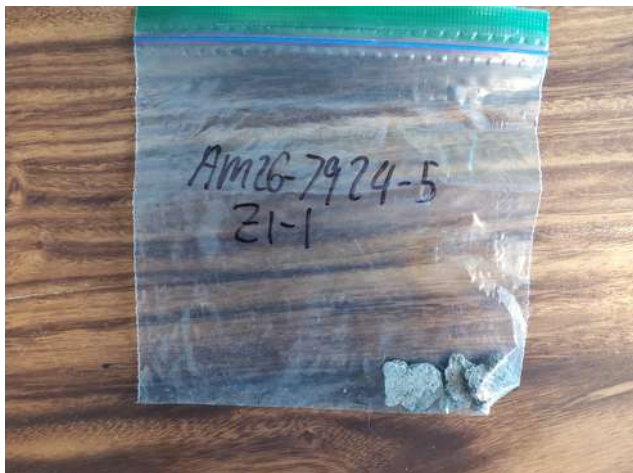


▼ Rez-de-chaussée

1 MUR - FLOTTANT



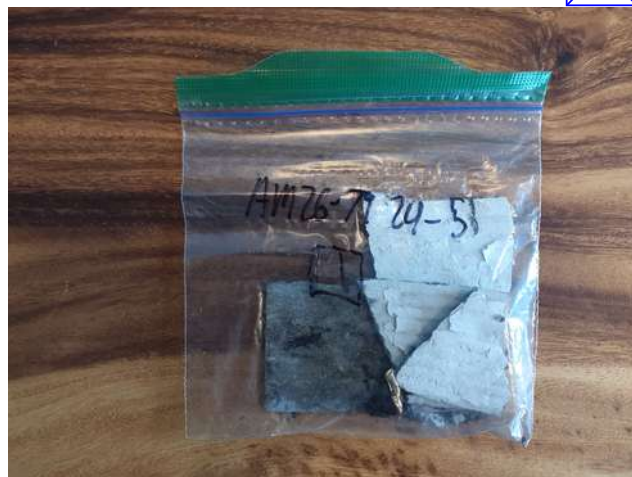
Photos



2 USINÉ



Photos



▼ Rez-de-chaussée

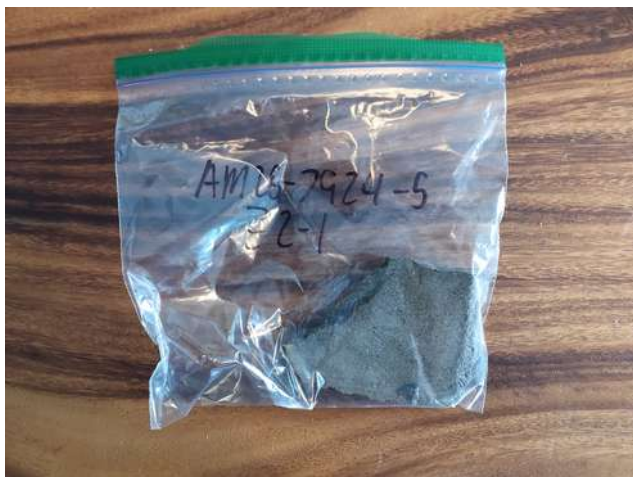
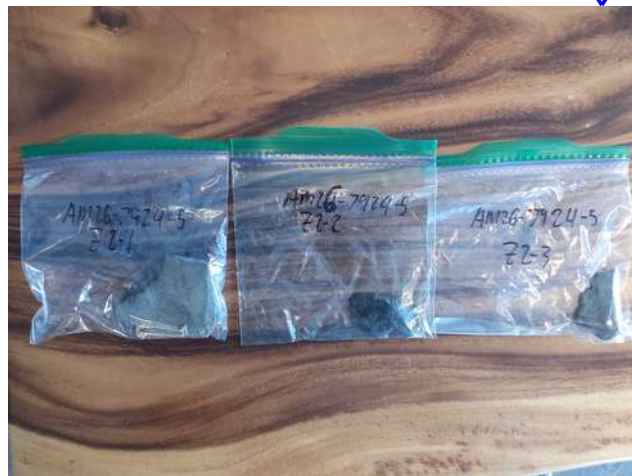
3 USINÉ

Photos



4 MUR - FLOTTANT

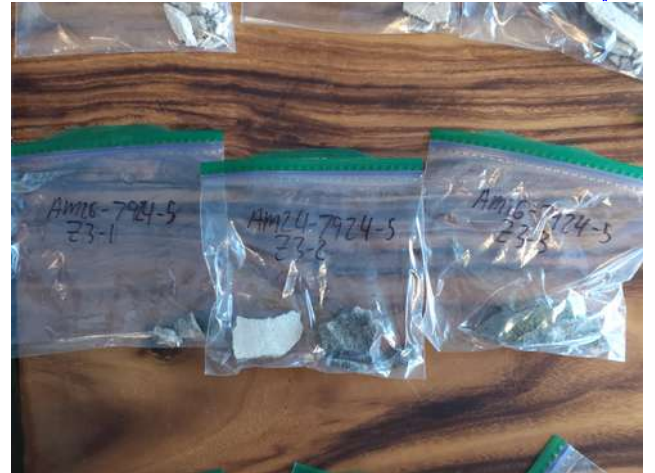
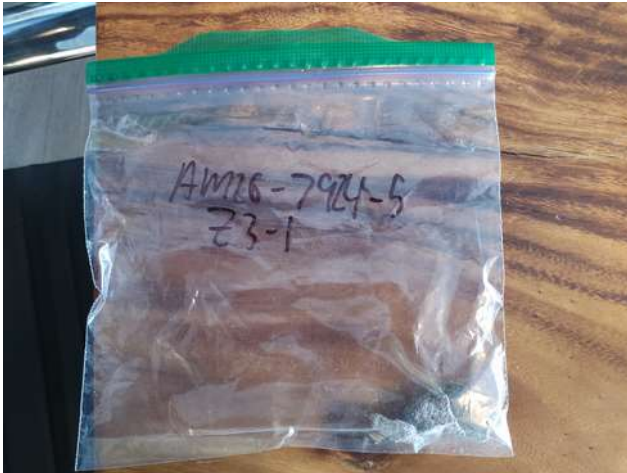
Photos



5 MUR - FLOTTANT



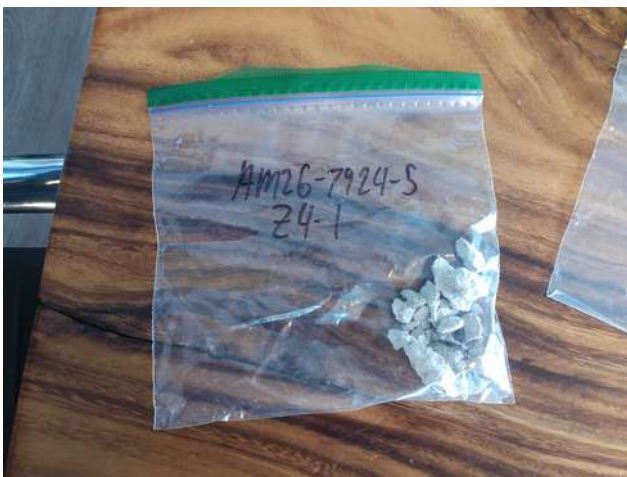
Photos



6 MUR - FLOTTANT



Photos



6 MUR - FLOTTANT



Photos

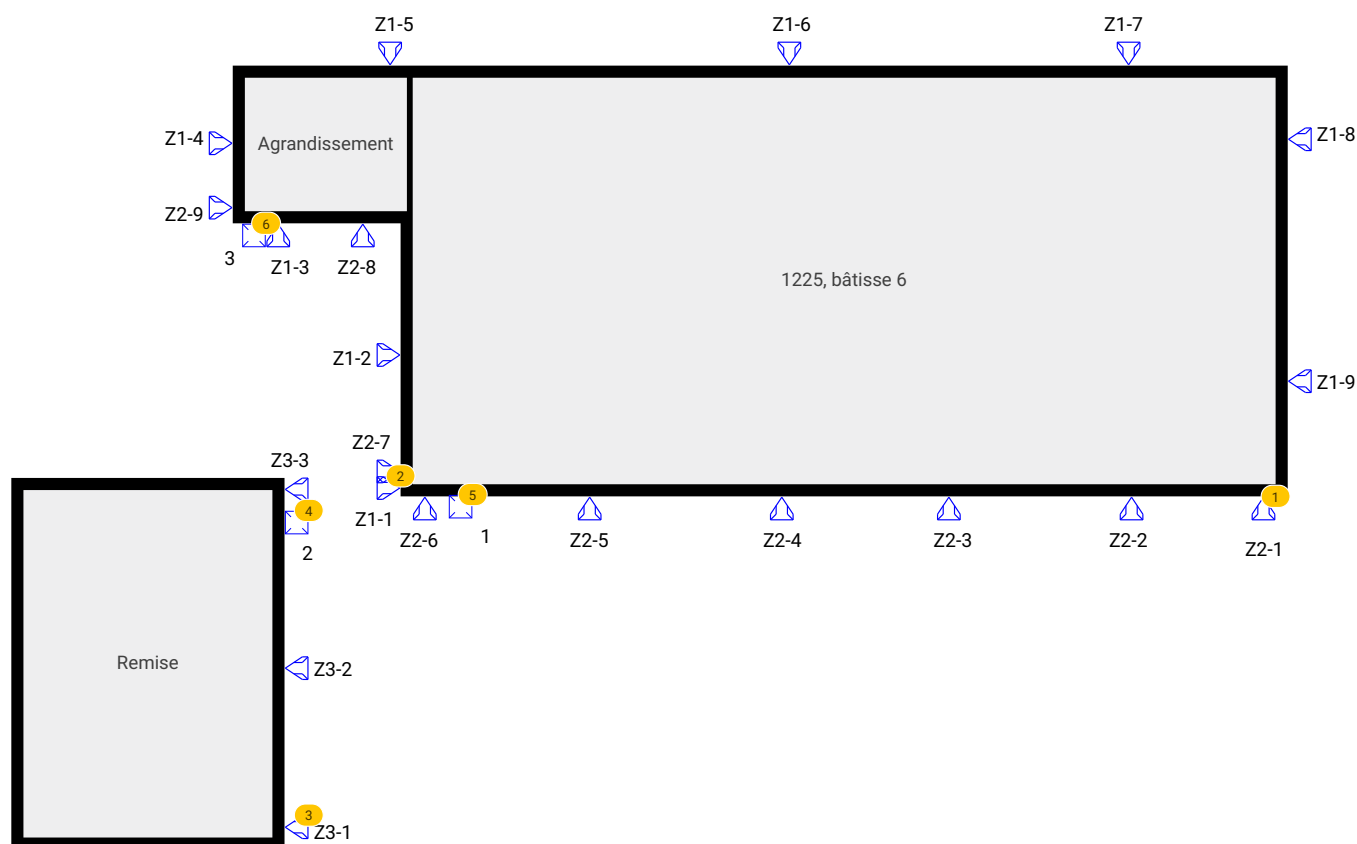


AM26-7924_bâtisse_6

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
13 mars 2026

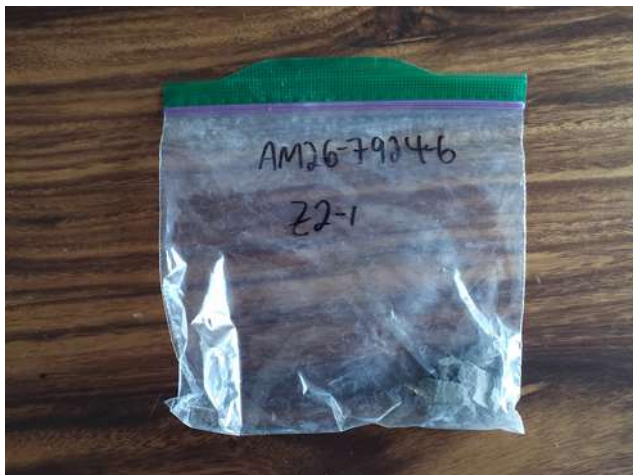
Étages 1



▼ Extérieur

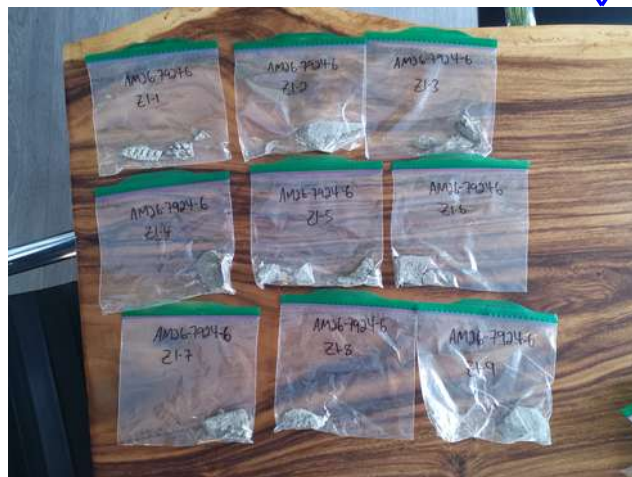
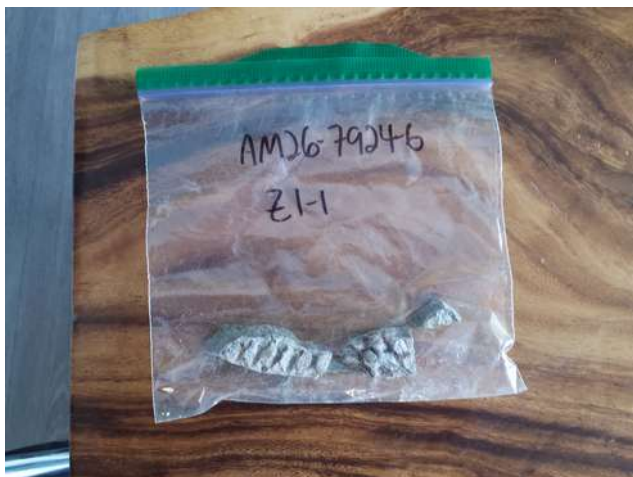
1 MUR - FLOTTANT

Photos



2 MUR - FLOTTANT

Photos



2 MUR - FLOTTANT



Photos



3 MUR - FLOTTANT



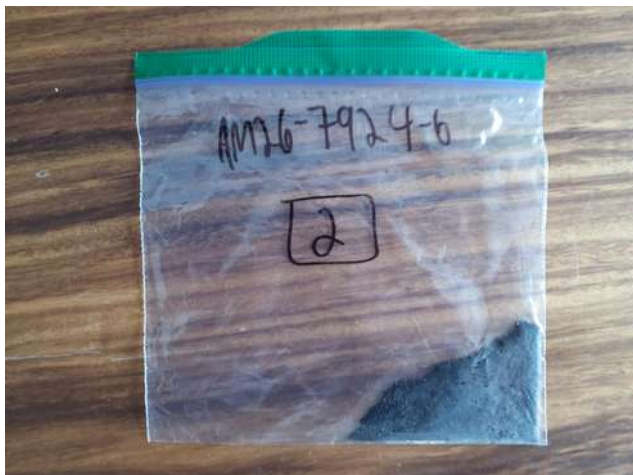
Photos



▼ Extérieur

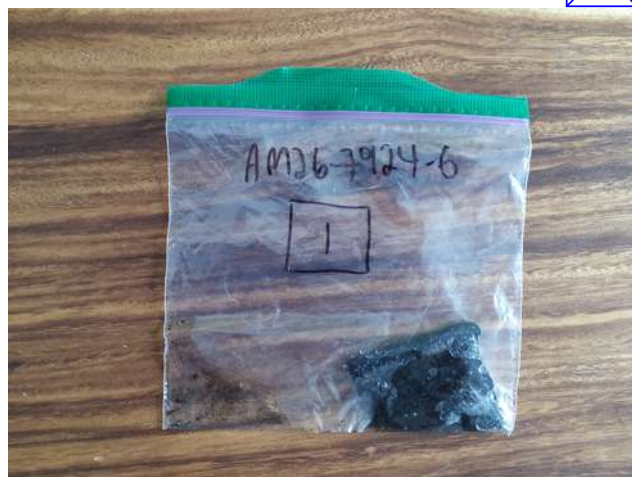
4 USINÉ

Photos



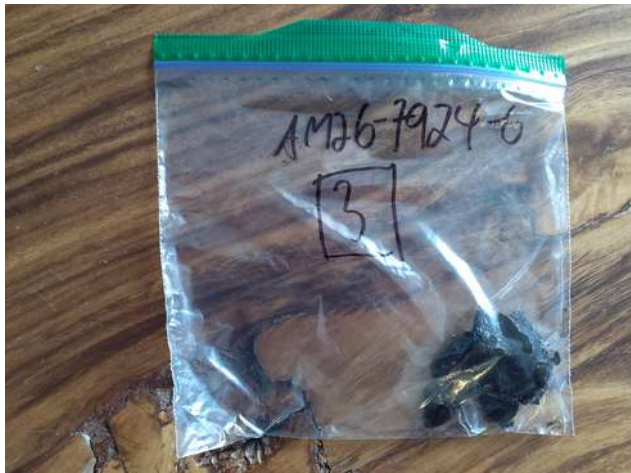
5 USINÉ

Photos



6 USINÉ

Photos

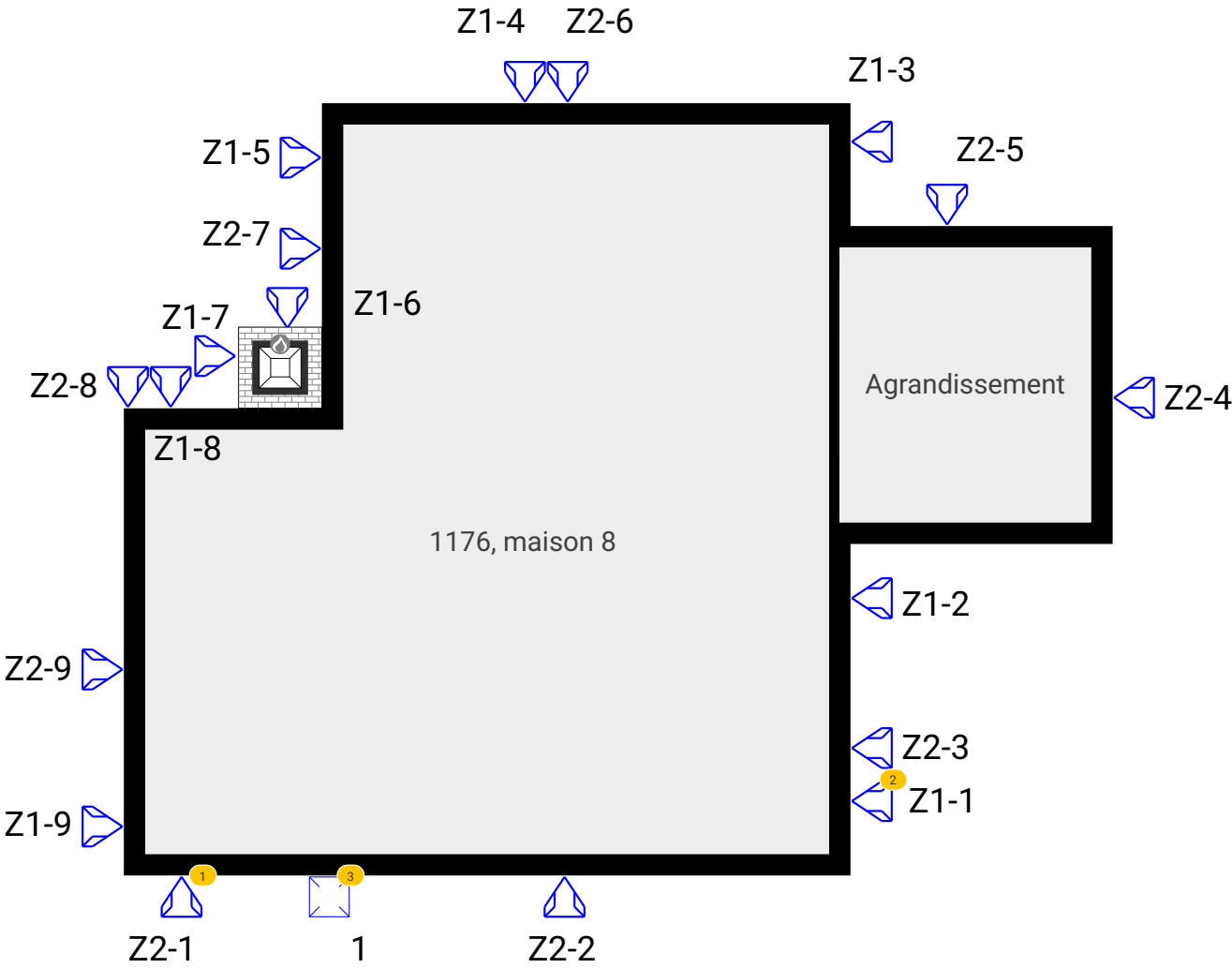


AM26-7924_bâtisse_8

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
13 mars 2026

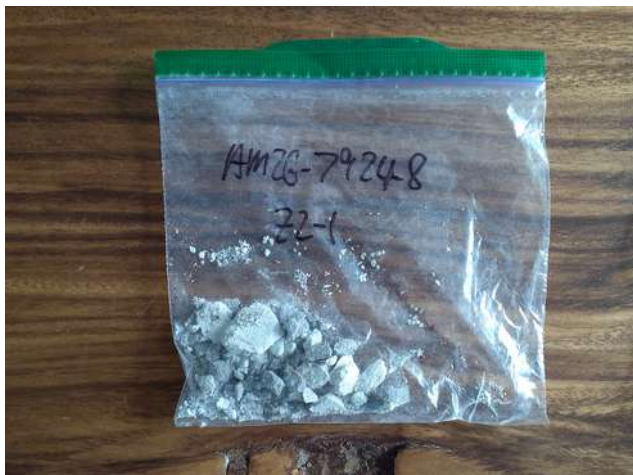
Étages 1



▼ Extérieur

1 MUR - FLOTTANT

Photos



2 MUR - FLOTTANT

Photos



▼ Extérieur

2 MUR - FLOTTANT

Photos



3 USINÉ

Photos

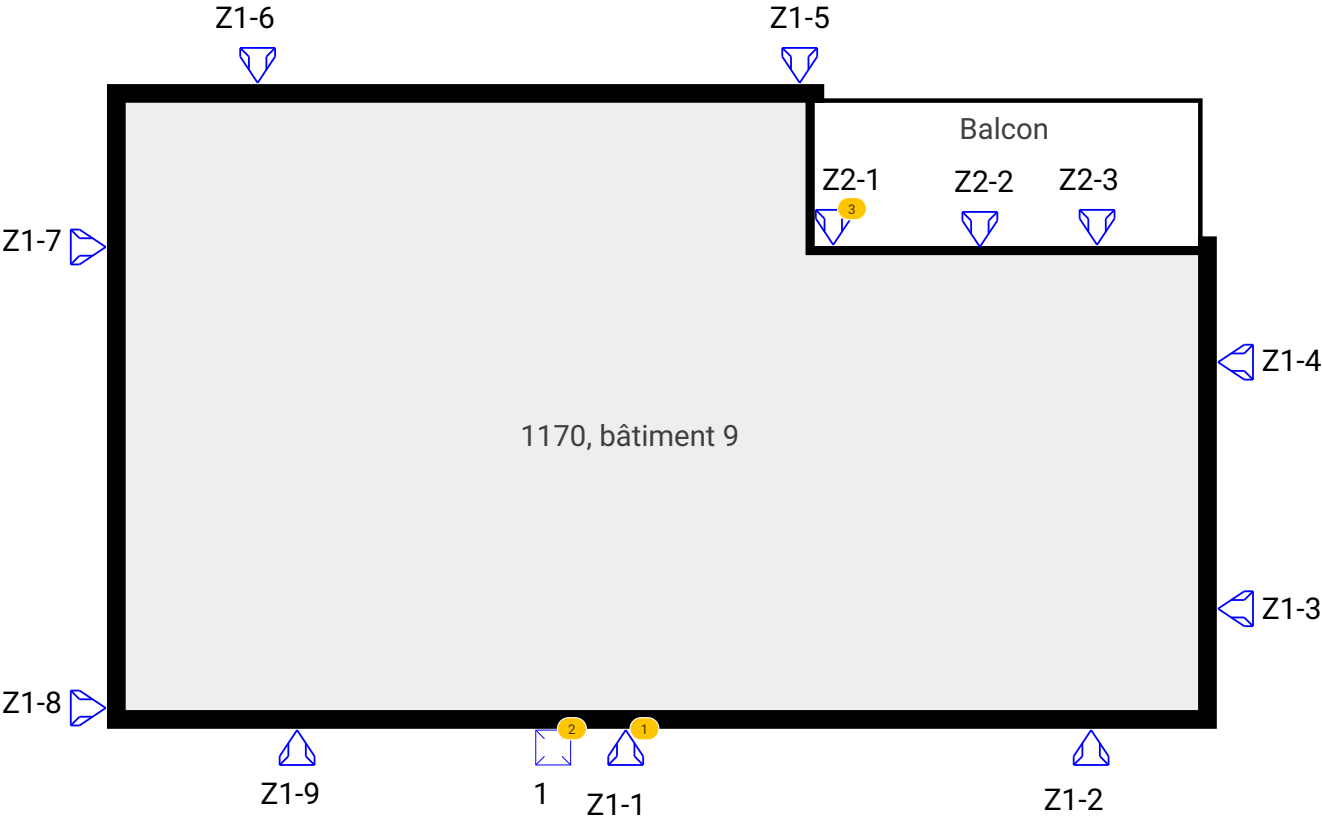


AM26-7924_bâtisse_9

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
16 mars 2026

Étages 1



▼ Extérieur

1 MUR - FLOTTANT

Photos



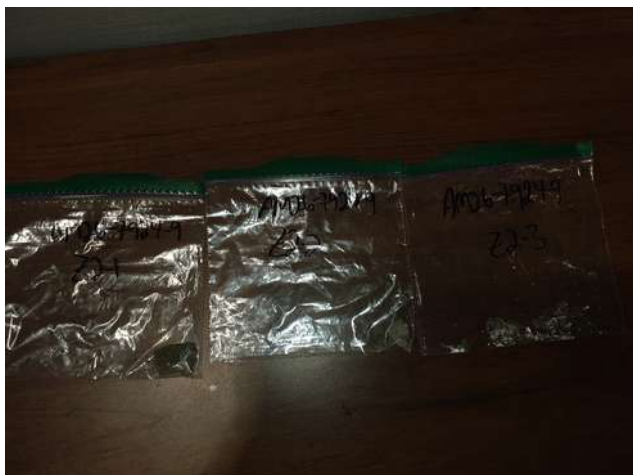
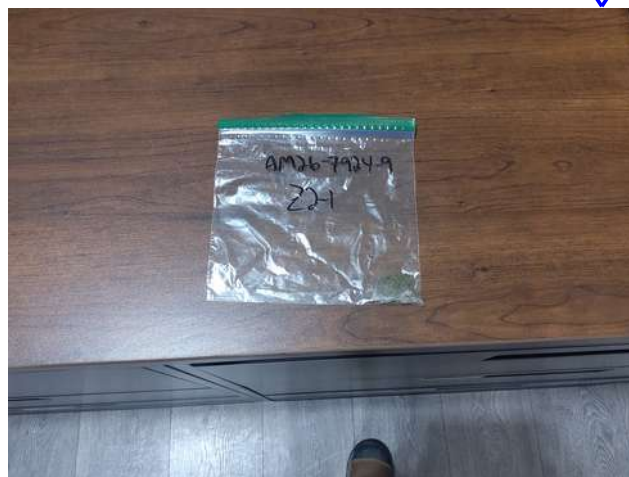
2 USINÉ

Photo



3 MUR - FLOTTANT

Photos

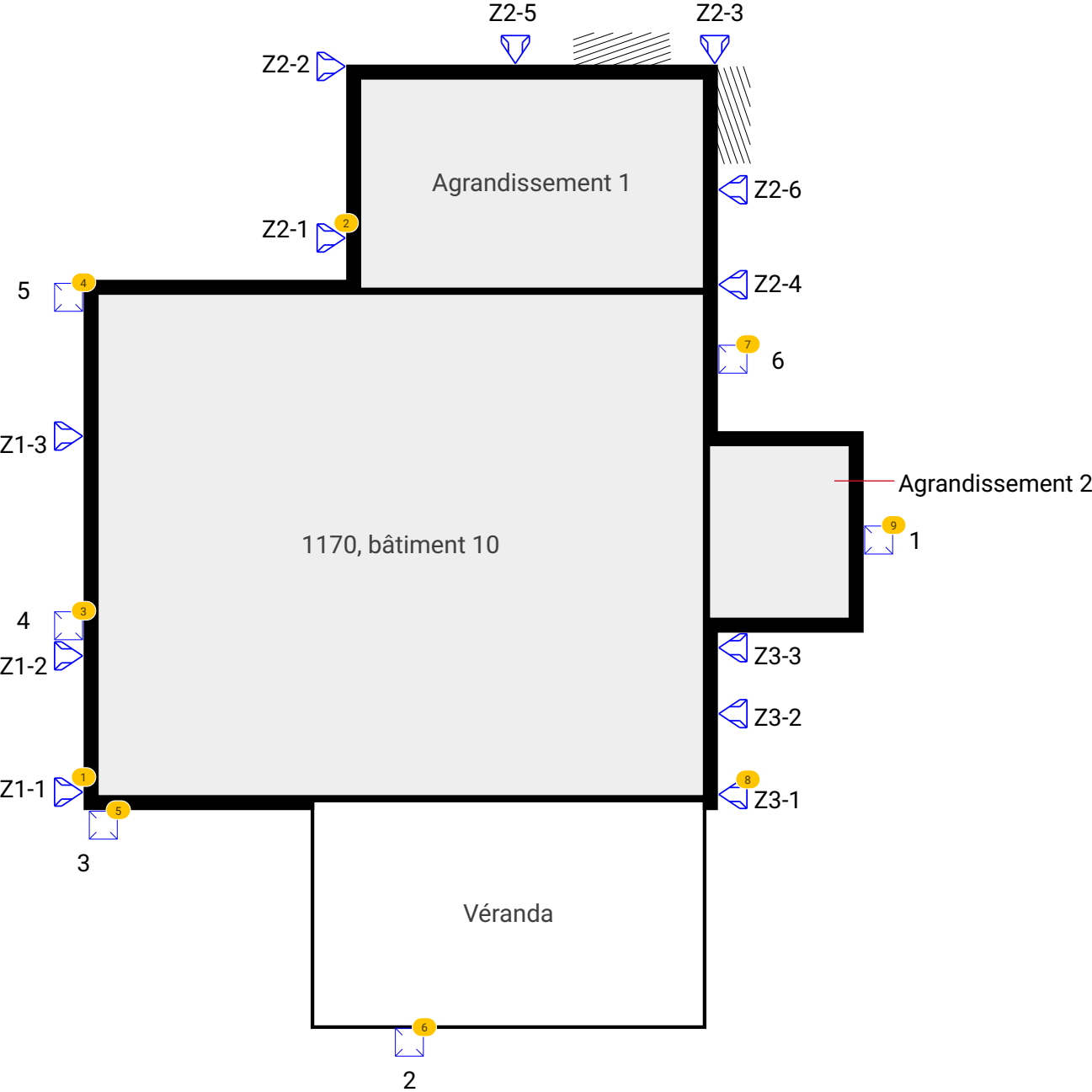


AM26-7924_bâtisse_10

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
16 mars 2026

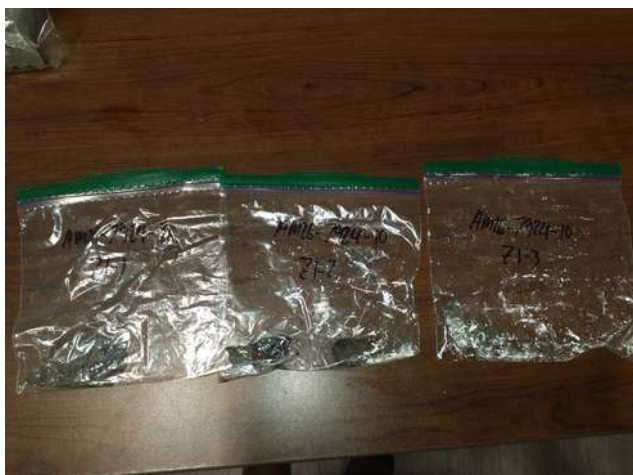
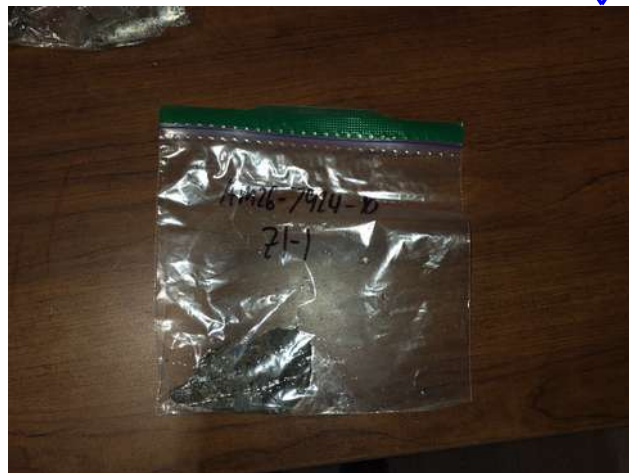
Étages 1



1 MUR - FLOTTANT



Photos



2 MUR - FLOTTANT



Photos



▼ Extérieur

2 MUR - FLOTTANT



Photos



3 USINÉ



Photos



4 USINÉ



Photos



▼ Extérieur

5 USINÉ

Photos



6 USINÉ

Photos



6 USINÉ

Photos



7 USINÉ

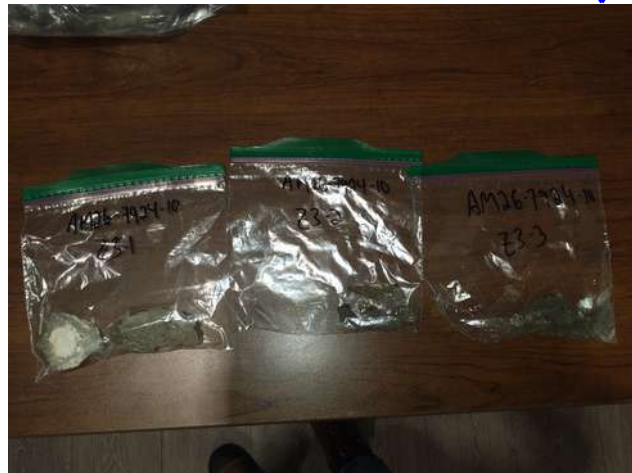
Photos



8 MUR - FLOTTANT



Photos



9 USINÉ

Photos



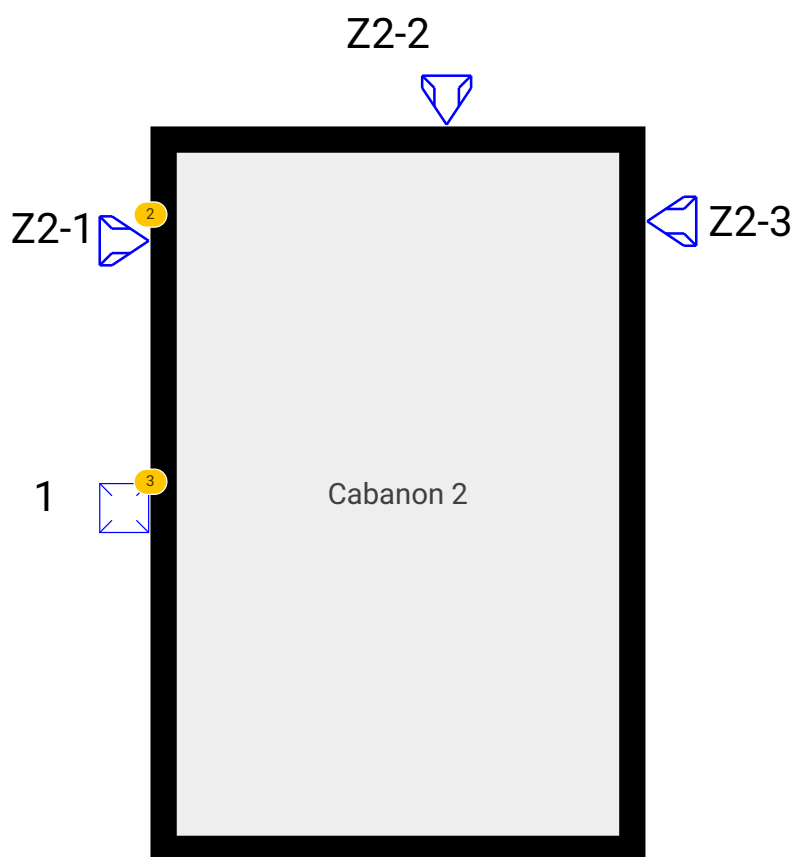
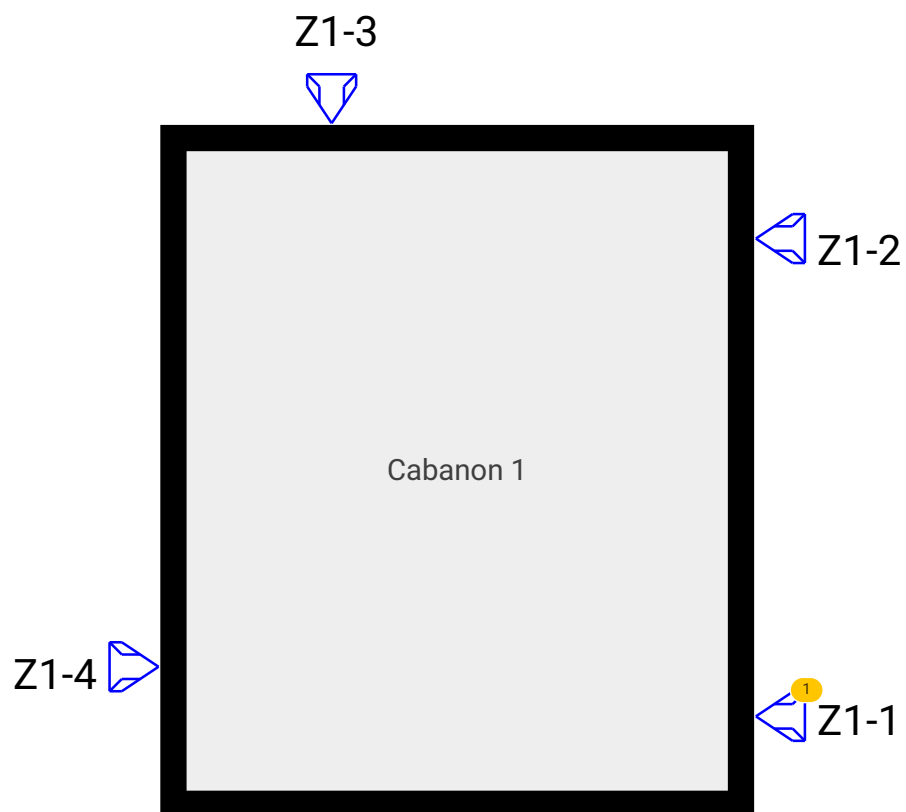
AM26-7924_bâtisse_12

ENVOYÉ PAR
Gabriel Robillard-Bourbonnais

CRÉÉ LE
13 mars 2026

Étages 1

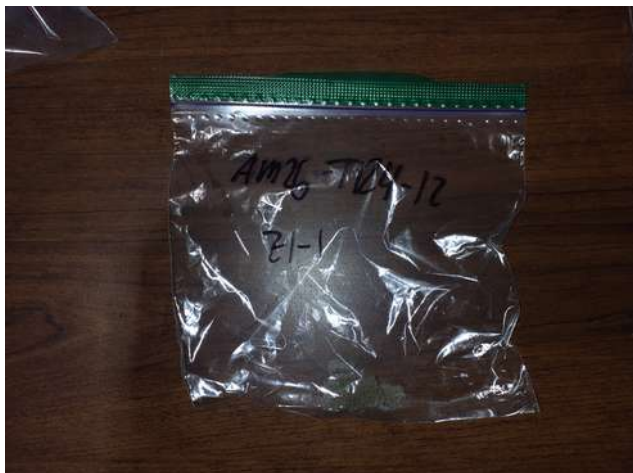
▼ Extérieur



1 MUR - FLOTTANT



Photos



2 MUR - FLOTTANT



Photos



2 MUR - FLOTTANT

Photos



3 USINÉ

Photos



Annexe B

Certificat d'analyse du laboratoire

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	12 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	18 et 19 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-1 - 1244, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	50
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	43
# Certificat :	LS26-0790	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (mod.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-1 – Z1-1		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-4		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-5		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-6		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-7		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-8		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z1-9		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-1		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-4		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-5		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-6		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-7		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-8		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z2-9		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z3-1		
Matériau gris, ciment beige et revêtement cimentaire gris, présence d'un treillis métallique		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	30 – 35 %
<i>Couche 2 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	1 – 5 %
<i>Couche 3 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-1		
Ciment gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-2		
Ciment gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-3		
Ciment gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-4		
Béton gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-5		
Béton gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-6		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-7		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-8		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z4-9		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z5-1		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z5-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z5-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z5-4		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z5-5		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z5-6		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – Z6-1		
Ciment beige et revêtement cimentaire gris et blanc, présence d'un treillis métallique		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	1 – 5 %
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	1 – 5 %

AM26-7924-1 – 1		
Bardeau d'asphalte noir et rouge		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – 2		
Bardeau d'asphalte noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – 3		
Bardeau d'asphalte noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – 4		
Bardeau d'asphalte noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – 5		
Joint d'étanchéité gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – 6		
Joint d'étanchéité gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – 7		
Joint d'étanchéité gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-1 – 8		
Bardeau d'asphalte noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-1 – Z1-6		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-1 – Z2-7		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

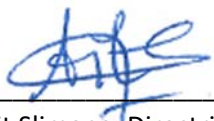
Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-1 – Z4-7		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-1 – 1		
Bardeau d'asphalte noir et rouge		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Judith Flore Hotchuang, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	11 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	18 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-3 – Grange, de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	6
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	6
# Certificat :	LS26-0782	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (mod.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-3 – Z1-1		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-3 – Z1-2		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-3 – Z1-3		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-3 – Z2-1		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-3 – 1		
Bardeau d'asphalte brun et noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-3 – 2		
Bardeau d'asphalte brun et rouge		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Cheïma Menzli, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimané, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	13 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	19 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-2 - 1080, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	22
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	14
# Certificat :	LS26-0813	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (mod.) – *Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.*
Contrôle Qualité Interlaboratoire – *Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.*

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-2 – Z1-1		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-4		
Ciment gris et matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
<i>Couche 2 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-5		
Matériau cimentaire gris, présence de revêtement		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-6		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-7		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-8		
Matériau cimentaire gris, présence de revêtement		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z1-9		
Matériau cimentaire gris, présence de revêtement		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z2-1		
Matériau cimentaire gris et revêtement cimentaire blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	1 – 5 %

AM26-7924-2 – Z3-1		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z3-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – Z3-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-2 – 1		
Bardeau d'asphalte noir et rouge		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-2 – Z1-8		
Matériau cimentaire gris, présence de revêtement		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Ines Haifa Radouane, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	13 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	19 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-4 – 1275, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	11
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	8
# Certificat :	LS26-0812	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (MOD.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-4 – Z1-1		
Matériau cimentaire gris et revêtement cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-4 – Z1-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-4 – Z1-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-4 – Z1-4		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-4 – Z1-5		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-4 – Z1-6		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	< 1 % *

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

AM26-7924-4 – 1		
Panneau rigide gris (amiante-ciment)		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	50 – 55 %

AM26-7924-4 – 2		
Bardeau d'asphalte noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Eunice Jiofack, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimané, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	13 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	19 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-5 – 1275, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	17
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	15
# Certificat :	LS26-0811	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (MOD.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-5 – Z1-1		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z1-2		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z1-3		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z1-4		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z1-5		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z1-6		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z2-1		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z2-2		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z2-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z3-1		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z3-2		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z3-3		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-5 – Z4-1		
Matériau cimentaire beige et revêtement cimentaire blanc, présence d'un treillis métallique		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	< 1 % *

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

AM26-7924-5 – 1		
Panneau rigide gris (amiante-ciment)		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	50 – 55 %

AM26-7924-5 – 2		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-5 – Z1-5		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-5 – 2		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Cheïma Menzli, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	16 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	19 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-6 – 1225, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	24
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	16
# Certificat :	LS26-0829	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (mod.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-6 – Z1-1		
Matériau cimentaire beige et matériau cimentaire gris, présence d'un treillis métallique		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire beige</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	< 1 % *
<i>Couche 2 : Matériau cimentaire gris</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

AM26-7924-6 – Z2-1		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-2		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-3		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-4		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-5		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-6		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-7		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-8		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z2-9		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z3-1		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z3-2		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – Z3-3		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – 1		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – 2		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-6 – 3		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-6 – Z2-2		
Matériau cimentaire gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-6 – Z3-3		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Cheïma Menzli, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	16 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	19 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-8 - 1176, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	19
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	11
# Certificat :	LS26-0830	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (mod.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-8 – Z1-1		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-4		
Ciment gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-5		
Ciment gris et matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
<i>Couche 2 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-6		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-7		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-8		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z1-9		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-8 – Z2-1		
Matériau cimentaire gris et revêtement cimentaire blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	1 – 5 %

AM26-7924-8 – 1		
Bardeau d'asphalte noir et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-8 – Z1-4		
Ciment gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :



Ines Haifa Radouane, Analyste

Vérifié par :



Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	17 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	23 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-9 – 1170, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	13
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	13
# Certificat :	LS26-0848	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (MOD.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-9 – Z1-1		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-3		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-4		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-5		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-6		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-7		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-8		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z1-9		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z2-1		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z2-2		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – Z2-3		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-9 – 1		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-9 – Z1-9		
Matériaux cimentaires gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Cheïma Menzli, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	17 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	23 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-10 – 1201, rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	18
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	18
# Certificat :	LS26-0847	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (MOD.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-10 – Z1-1		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z1-2		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z1-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z2-1		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z2-2		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z2-3		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z2-4		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z2-5		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z2-6		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z3-1		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z3-2		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – Z3-3		
Matériaux cimentaires beiges		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – 1		
Panneau rigide gris (amiante-ciment)		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	50 – 55 %

AM26-7924-10 – 2		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – 3		
Bardeau d'asphalte noir et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – 4		
Joint d'étanchéité blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – 5		
Joint d'étanchéité blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-10 – 6		
Joint d'étanchéité gris et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTOTILE	1 – 5 %

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-10 – Z2-4		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Reprise Contrôle Qualité – AM26-7924-10 – 5		
Joint d'étanchéité blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Cheima Menzli, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Multitest	Date de réception :	17 mars 2026
Notre Dossier :	26-03-MUL	Date d'analyse :	24 mars 2026
Votre Dossier :	AM26-7924-12 - (Cabanons), rue de la Sapinière, Val-David	Nombre éch. reçu(s) :	8
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	8
# Certificat :	LS26-0846	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 (mod.) – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.

Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.

Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.

Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.

Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, l'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

AM26-7924-12 – Z1-1		
Matériau cimentaire gris, présence de carton		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-12 – Z1-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-12 – Z1-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-12 – Z1-4		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-12 – Z2-1		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-12 – Z2-2		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

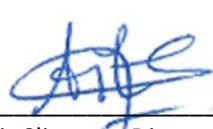
AM26-7924-12 – Z2-3		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

AM26-7924-12 – 1		
Bardeau d'asphalte noir et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées

Analysé par :


Ines Haifa Radouane, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

Annexe C

LIMITATIONS

Multitest a accompli son mandat en se basant sur les normes, les lois et les règlements applicables au Québec au moment où il a été réalisé. L'entente conclue avec le Client ainsi que la transmission au Client de rapports ou de résultats verbaux ou écrits excluent toute garantie, expresse ou implicite. Le Client reconnaît que les parties inaccessibles ou non visibles (par exemple, l'intérieur des murs) des bâtiments inspectés dans le cadre du présent mandat peuvent contenir des matériaux pouvant être différents de ceux observés lors de nos visites. En effet, l'inspection de Multitest dans le cadre de ce rapport consiste à inspecter les différentes composantes visuelles; ce rapport a donc une portée limitée dû à certains obstacles visuels (faux-plancher, cloisons, objets, équipements, installations mécaniques, etc.).

Contrairement aux matériaux manufacturés, les fibres d'amiante étant réparties de manière aléatoire dans les matériaux mélangés sur place, il est impossible de garantir l'absence d'amiante dans un tel matériau même lorsque l'amiante n'est pas détecté dans neuf (9) échantillons analysés.

Ce rapport et l'information qu'il contient sont confidentiels et sont destinés à l'usage exclusif du Client. Multitest ne fournira ni ne divulguera aucune information ou résultat à quelque partie que ce soit sauf si elle y est obligée légalement ou si autorisée par le Client.

Dans le cas où une tierce partie utiliserait ou se fierait à ce rapport (ou à tout autre document produit par Multitest) afin notamment de prendre des décisions, elle le fera à son entière responsabilité. Multitest ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages subis par une tierce partie à la suite de décisions qu'elle aurait prises ou d'actions qu'elle aurait menées en se basant sur ce rapport ou sur tout autre document produit par Multitest.

Multitest ne fait aucune représentation, de quelque nature que ce soit, notamment quant à la portée juridique des résultats de ce rapport ou à d'autres questions de droit y mentionnées, ce qui comprend notamment la propriété de tout immeuble ou l'application de toute législation aux éléments exposés dans ce rapport. En ce qui concerne les questions de conformités aux lois et règlements, veuillez noter que ces derniers sont sujets à changement et à interprétation (notamment quant aux exigences pouvant varier entre différents inspecteurs de la CNESST; par exemple le nombre minimum d'échantillons représentatifs). Multitest décline toute responsabilité quant à des conséquences financières relativement à des transactions ou à la valeur de tout bâtiment visé par ce rapport, ou quant aux exigences relatives à de potentiels travaux correctifs ou aux coûts de ces derniers.

Annexe D

Notion de base et législation sur l'amiante

Notions de base sur l'amiante

L'amiante constitue un matériau ayant des propriétés chimiques et physiques très intéressantes. En effet, l'amiante est, entre autres, incombustible, un bon isolant thermique/électrique/acoustique, résistant à la traction, résistant à l'action corrosive des produits chimiques, résistant aux micro-organismes, etc.

L'utilisation intensive de l'amiante a débuté vers 1930. À partir de ce moment, des milliers de tonnes d'amiante ont été posées. Cependant, avec les années, il est apparu que l'amiante pouvait causer de graves problèmes de santé. C'est pourquoi, depuis les années 1970, son utilisation a beaucoup diminué.

Aujourd'hui, les applications de l'amiante sont devenues beaucoup plus restreintes. Cependant, il reste encore de grandes quantités d'amiante dans les bâtiments (murs, isolants, gaines isolantes sur conduits, revêtements de sol, tuiles acoustiques pour plafonds, composé à joints, etc.).

Risques pour la santé

L'amiante présente un risque pour la santé des individus lorsque les fibres se détachent des matériaux et se propagent dans l'air ambiant (on dit alors que les fibres d'amiante sont aéroportées). Il y a alors danger que les fibres soient inhalées, pénètrent dans le système respiratoire et causent, après plusieurs années, de graves problèmes de santé (amiantose, cancer du poumon, mésothéliome, etc.). En effet, les fibres d'amiante aéroportées, invisibles à l'œil nu, sont 400 à 2 000 fois plus petites qu'un cheveu humain.

Les MCA risquent d'avoir des conséquences sur la santé si leur condition ou si des travaux (entretien, réparation, rénovation, démolition, etc.) sont susceptibles d'émettre des poussières de ces matériaux, par une action directe ou indirecte. Ainsi, s'ils sont en bon état et que de tels travaux ne sont pas envisagés, des MCA ne présentent pas, à priori, de risque important pour la santé; c'est ce que Santé Canada mentionne sur son site web.

Réglementation concernant l'amiante

Au Québec, la gestion des matériaux contenant de l'amiante est encadrée par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (ci-après « **LSST** »), le RSST et le CSTC.

Au Québec, le CSTC (art. 3.23.0.1) et le RSST (art. 69.2) stipulent que tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un MCA.

Avant le 30 mars 2019, il n'était pas interdit d'utiliser de l'amiante au Québec, excepté l'amosite, la crocidolite et les produits en contenant, et ce, depuis le 15 février 1990. À compter du 30 mars 2019, le *Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante* interdit, sauf quelques rares exceptions, de fabriquer, d'importer, de vendre et d'utiliser de l'amiante et des MCA.

Aucune loi québécoise ne rend obligatoire l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante tant qu'ils sont en bon état. Cependant, des précautions doivent être prises si des travaux pouvant émettre de la poussière sont effectués sur ces matériaux ou si ces derniers sont endommagés au point de pouvoir émettre des fibres d'amiante dans l'air.

Le 6 juin 2013, le RSST a été modifié pour ajouter la section IX.I sur la gestion sécuritaire de l'amiante, soit les articles 69.1 à 69.17. Cette section traite de l'obligation légale d'établir ou non un registre pour les flocages et les calorifuges.

L'article 69.1 du RSST définit comme suit les calorifuges et flocages :

- ✓ « calorifuge » : un matériau isolant qui recouvre une installation ou un équipement afin d'empêcher une déperdition de la chaleur.
- ✓ « flocage » : un mélange de matériaux friables appliqués par projection pour couvrir une surface.

L'article 69.3 du RSST précise que « tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 doit être inspecté afin de localiser les flocages contenant de l'amiante. Tout bâtiment construit avant le 20 mai 1999 doit être inspecté afin de localiser les calorifuges contenant de l'amiante. La responsabilité de localiser les flocages et les calorifuges incombe à l'employeur à l'égard de tout bâtiment sous son autorité. »

Cette obligation incombe à tout employeur (à l'égard de l'ensemble du bâtiment s'il en est propriétaire et s'il ne l'est pas, à l'égard des matériaux, produits et équipements qui sont sous son autorité) et à tout propriétaire quant aux espaces qui ne sont pas sous l'autorité d'un employeur (LSST, art. 56) pour tout bâtiment lui appartenant et abritant des travailleurs.

Il est important de noter que les bâtiments construits jusqu'aux environs des années 1990 sont plus susceptibles de contenir des MCA (murs et plafonds de plâtre/ciment, isolants, gaines de tuyaux, revêtements de sol et tuiles acoustiques/de plafond, composés à joints, etc.). Lorsque, compte tenu de son état ou de travaux, un MSCA (incluant tout flocage ou calorifuge) est susceptible d'émettre des poussières, l'employeur (ou le propriétaire du bâtiment, le cas échéant) doit vérifier la présence d'amiante dans tout tel matériau et le réparer (ou l'enlever) en prenant les précautions nécessaires (RSST, art. 69.9, 69.11 et 69.13). Une fois cette vérification effectuée, tout tel MSCA (si la vérification s'avère négative) ou MCA (si la vérification s'avère positive) devrait être inscrit dans le registre.

Méthodologie d'analyse

La méthodologie d'analyse employée pour les matériaux en vrac est celle prescrite par l'IRSST soit la méthode 244. Celle-ci doit être complétée par la méthodologie ELAP 198.4 - MET pour l'analyse des revêtements de sol souples (par exemple les tuiles de plancher), si ce matériau ne contient pas d'amiante avec la méthode 244 (voir le diagramme décisionnel à la page 2 de la méthode 244).

Nous vous suggérons de vous référer au site de l'IRRST dans la section méthode de laboratoire pour plus de détails. (<https://www.irsst.qc.ca/laboratoires/outils-references/methodes-laboratoire>).

Laboratoire d'analyse

Tel que prévu à l'article 69.5 du RSST, le laboratoire ayant produit le certificat d'analyse joint au présent rapport participe à un programme de contrôle de qualité interlaboratoire.

Annexe E

Références bibliographiques

- ✓ *Code de sécurité pour les travaux de construction*, chapitre S-2.1, r.4
- ✓ ELAP 198.4 - Méthode par microscope électronique à transmission pour l'identification et la quantification de l'amiante dans les échantillons en vrac non friables liés par des matériaux organiques
- ✓ Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires - Gestion sécuritaire de l'amiante – Prévenir l'exposition des travailleurs à l'amiante, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail, mai 2013
- ✓ Guide de prévention amiante, ASP construction, 2016
- ✓ *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, chapitre S-2.1
- ✓ Méthodes de laboratoire, Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou dans les matériaux, Méthode analytique 244, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, février 2015
- ✓ *Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante* (DORS/2018-196)
- ✓ *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, chapitre S-2.1, r.13
- ✓ United States Environmental Protection Agency (USEPA). Statistical support document for asbestos in buildings: simplified sampling scheme for friable surfacing materials, EPA 560/5.85-0.30b, décembre 1985